

Synthèse destinée à l'assemblée délibérante établie par le commissaire aux comptes conformément au cahier des charges relatif à l'expérimentation de l'audit des Comptes du Département de la Savoie

DEPARTMENT DE LA SAVOIE

Place du Château
73000 Chambéry

Exercice clos le 31 décembre 2020
Expérimentation – Loi NOTRé article 110

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes au capital
de 2 297 184 € inscrite au tableau de
l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France
et membre de la Compagnie régionale de
Versailles et du Centre
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 31 décembre 2020

Synthèse destinée à l'assemblée délibérante établie par le commissaire aux comptes conformément au cahier des charges relatif à l'expérimentation de l'audit des Comptes du Département de la Savoie

Neuilly sur Seine, le 21 mai 2021

Le cadre de l'expérimentation

En vertu de l'article 110 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRÉ), la Cour des comptes conduit, en liaison avec les chambres régionales des comptes (CRC), une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements afin d'établir les conditions préalables et nécessaires à l'audit des comptes du secteur public local. Le département de la Savoie a ainsi été retenu dans le cadre de ce dispositif d'expérimentation.

En accord avec la Cour des comptes, et dans le prolongement de la première phase, le département de la Savoie a soumis au titre de l'exercice 2020 ses Comptes à un audit. Ces derniers sont composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe et doivent être établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'aux autres référentiels applicables aux budgets annexes.

L'audit des Comptes est un exercice annuel consistant, pour un auditeur externe indépendant, à émettre une opinion écrite et motivée sur les comptes de l'entité, avec une assurance raisonnable que ceux-ci sont conformes aux règles et principes comptables applicables et qu'ils ne présentent aucune anomalie significative susceptible d'en altérer la lecture et la compréhension. Elle n'a donc pas pour finalité de se prononcer sur la situation financière de l'entité, ni sur la régularité et la performance de sa gestion. Pour autant, elle renforce la fiabilité des comptes d'une entité en tant qu'instruments de pilotage et de gestion.

L'exercice 2020 représente donc le premier exercice soumis à un audit réalisé par un professionnel du chiffre sur la base des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les Comptes forment un tout indissociable composé d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe.

Les objectifs de l'expérimentation

Tel que précisé par loi NOTRÉ, le législateur a souhaité mettre en place cette expérimentation afin « d'établir les conditions préalables et nécessaires à la certification des comptes du secteur public local ».

Exercice clos le 31 décembre 2020

Dans la continuité des travaux conduits par la CRC, cette première année d'audit a notamment permis de préciser l'approche des conditions préalables la certification des Comptes. Pour ce faire, certaines conditions dépendent directement de la collectivité. C'est le cas, notamment, de la fiabilisation des actifs immobilisés ou des provisions pour risques et charges. En revanche, d'autres conditions ne dépendent pas de la collectivité mais davantage d'actions nationales comme l'approche d'audit des recettes fiscales ou des charges relatives au RSA.

A travers cette expérimentation, le département s'est volontairement inscrit dans une démarche de transparence des comptes publics, de renforcement de la maîtrise des risques ainsi que de performance opérationnelle. Ces enjeux requièrent un plan d'action nécessairement progressif dans laquelle le département s'est complètement investi.

La synthèse des constats au titre de l'exercice 2020

Nous avons pu constater que le département de la Savoie a pris la mesure des enjeux liés à la fiabilisation des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques. La dynamique initiée par le département est encourageante, nous en suivrons les progrès et les résultats. Comme pour tout premier exercice d'audit, le niveau de maturité du contrôle interne reste à renforcer et plus spécifiquement celui relatif aux charges d'intervention. La traçabilité des contrôles permettant de s'assurer de leur réalisation et de permettre également d'évaluer leur efficacité est à améliorer sur l'ensemble des cycles.

A l'issue de nos travaux et au regard du caractère significatif de nos constats sur les comptes, nous ne sommes pas en capacité d'exprimer une opinion sur le fait que les Comptes sont, au regard de l'instruction budgétaire et comptable M57 et des autres instructions applicables aux budgets annexes, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du département de la Savoie à la clôture de l'exercice 2020.

L'inadaptation actuelle des dispositifs régissant le fonctionnement financier des collectivités locales au regard des normes d'audit en vigueur a notamment pour conséquence au regard des limitations significatives inhérentes à ces inadaptations à une impossibilité de se prononcer.

1/ Le département de Savoie s'est saisi de l'ensemble des sujets d'audit relevant de sa responsabilité pour lui permettre d'atteindre progressivement une certification sans réserve de ses Comptes.

Les immobilisations incorporelles et corporelles représentent en valeur nette plus de 95% du total actif. Complexes et longs, les travaux de fiabilisation des inventaires ont été initiés mais ne sont pas suffisants, à ce jour, à l'obtention d'une assurance raisonnable permettant d'exprimer une opinion sur les Comptes (en raison notamment du pourcentage que cela représente sur le total de l'actif).

Plusieurs dispositifs de contrôle interne nécessitent d'être documentés. Concernant, les charges d'intervention représentant 55% des charges du département, il s'agit des dispositifs de contrôle interne sur les aides sociales relatives aux Personnes Agées et Personnes Handicapées ainsi que du financement des établissements du ressort de la direction Enfance-Jeunesse-Famille/Protection Maternelle Infantile. La situation est similaire à propos des produits de la taxe sur les remontées mécaniques et des engagements hors bilan.

Exercice clos le 31 décembre 2020

En accord avec les services du département, certaines modalités d'application de l'instruction comptable M57 doivent être révisées concernant les provisions pour risques et charges. Aussi des provisions s'élevant à 8,9 M€ ne peuvent pas être justifiées au regard du référentiel comptable applicable. De plus, il appartient au département de définir un processus pour s'assurer à la fois de la centralisation et de l'exhaustivité de la comptabilisation de l'ensemble des risques.

2/ D'autres limitations dont les leviers d'actions ne dépendent pas de la collectivité sont également constatées.

La première concerne les impôts et taxes représentant 78% des produits du département et les dotations. Du fait de l'externalisation d'une grande partie des processus auprès des services de l'Etat, nous ne sommes pas en capacité à partir des seuls dispositifs de contrôle mis en œuvre au sein de la collectivité de nous assurer de la réalité, de l'exhaustivité et de la mesure de ces produits.

Concernant les charges d'intervention et plus particulièrement celles relatives au Revenu de Solidarité Active et à la Prestation de Compensation du Handicap, en raison d'une part (i) de l'externalisation d'une partie majeure des processus (instruction et calcul) auprès de la CAF et (ii) de la MDPH d'autre part, nous ne sommes pas en capacité de nous assurer de la réalité, de l'exhaustivité, de la mesure et du correct rattachement à l'exercice concerné de ces charges qui s'élèvent respectivement au 31 décembre 2020 à 34,4 M€ et 14,8 M€.

Enfin concernant les fonds propres de la collectivité qui représentent 95% du total des passifs du département au 31 décembre 2020, au regard de la très forte antériorité des soldes comptables et en l'absence de disposition limitant la piste d'audit, nous ne sommes pas en capacité de nous prononcer sur l'exhaustivité et la mesure de ce poste.

Les prochaines étapes

L'enjeu des deux prochaines années de l'expérimentation est de lever certains constats et de construire la trajectoire afin de permettre au département de bénéficier d'une certification de ses Comptes sans réserve. Partenaire de cette expérimentation, nous suivrons l'avancement des travaux initiés au cours des deux prochaines années.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes du Département de la Savoie

DEPARTMENT DE LA SAVOIE

Place du Château
73000 Chambéry

Exercice clos le 31 décembre 2020
Expérimentation – Loi NOTRé article 110

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes au capital
de 2 297 184 € inscrite au tableau de
l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France
et membre de la Compagnie régionale de
Versailles et du Centre
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes du Département de la Savoie

Exercice clos le 31 décembre 2020

Expérimentation – Loi NOTRÉ article 110

Au Président du département de la Savoie

En vertu de l'article 110 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRÉ), la Cour des comptes conduit, en liaison avec les chambres régionales des comptes (CRC), une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements afin d'établir les conditions préalables et nécessaires à l'audit des comptes du secteur public local. Le département de la Savoie a ainsi été retenu dans le cadre de ce dispositif d'expérimentation.

En accord avec la Cour des comptes, le département de la Savoie a fait le choix de poursuivre l'expérimentation en soumettant ses états financiers à un audit. Ces derniers sont composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe (ci-après les « Comptes ») et doivent être établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'aux autres référentiels applicables aux budgets annexes.

En notre qualité de commissaire aux comptes, l'objectif de notre intervention a été d'effectuer un audit sur les Comptes dont la préparation et le contenu sont placés sous la responsabilité de l'ordonnateur du département de la Savoie et du comptable public. Les Comptes ont été arrêtés par le Président.

En notre qualité de commissaire aux comptes et en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre département à la suite de l'obtention du marché n°20MA004 relatif à la mission d'audit des Comptes du département de la Savoie, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, comprenant :

- Les diligences effectuées au cours de notre mission ;
- Notre rapport d'audit sur les Comptes du département de la Savoie, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous vous précisons que les Comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Exercice clos le 31 décembre 2020

I – Diligences effectuées au cours de la mission

Nos travaux ont consisté en l'audit des Comptes devant être établis selon l'instruction comptable M57 et les autres instructions applicables aux budgets annexes.

Les travaux ont été conduits, selon les dispositions du code de commerce, les normes d'exercice professionnel et la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous rappelons à ce titre qu'un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Il ne consiste pas, en revanche, à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du département de la Savoie.

Eu égard aux éléments intrinsèques à l'audit suivants : (i) recours à l'utilisation de techniques de sondages (ii) périmètre et étendue des travaux relatifs à l'audit et (iii) fonctionnement de tout système comptable et de contrôle interne, nos contrôles ne sauraient couvrir l'exhaustivité des opérations du département de la Savoie. Par conséquent, le risque de non-détection d'une anomalie significative ne peut être totalement éliminé.

II – Rapport d'audit

Impossibilité d'exprimer une opinion

Nous sommes dans l'impossibilité d'exprimer une opinion sur le fait que les Comptes sont, au regard de l'instruction budgétaire et comptable M57 et des autres instructions applicables aux budgets annexes, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du département de la Savoie à la clôture de l'exercice 2020. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces Comptes.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion

Le dispositif de contrôle interne qui existe au sein du département présente des insuffisances. A l'occasion de l'audit des processus significatifs, nous avons été confrontés à des limitations dans la mise en œuvre nos diligences. En effet, les insuffisances de ce dispositif ne nous permettent pas d'effectuer toutes les diligences nécessaires et donc d'obtenir un niveau d'assurance raisonnable sur l'absence d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes. Ces constatations s'appliquent aux postes suivants des Comptes :

- Immobilisations incorporelles et corporelles et droits de retours relatifs aux biens mis à disposition ou affectés qui correspondent respectivement en valeur brute à 407 M€ et à 3 725 M€ au 31 décembre 2020. Du fait de l'absence d'inventaire ou de procédures alternatives permettant un rapprochement des actifs existants avec la comptabilité de l'ordonnateur et du comptable public, nous sommes dans l'impossibilité de nous assurer de la réalité, l'exhaustivité et la mesure des valeurs brutes et des amortissements qui s'élèvent respectivement à 172 M€ et 160 M€ au 31 décembre 2020, étant précisé qu'au sein des immobilisations corporelles, le poste Réseau et installations de voirie s'élève en valeur nette à 2 964 M€ au 31 décembre 2020 et présente une très forte antériorité des soldes comptables.
- Fonds propres qui représentent 3 783 M€ au 31 décembre 2020. En raison de la très forte antériorité des soldes comptables, de l'absence d'éléments mis à notre disposition et de l'incidence éventuelle des points décrits dans le présent rapport, nous ne sommes pas en capacité de nous prononcer sur l'exhaustivité, la mesure et le correct rattachement à l'exercice des fonds propres. En particulier, nous n'avons notamment pas été en capacité de nous prononcer sur l'exhaustivité et la mesure du poste « Subventions d'investissement reçues rattachées à un actif amortissable » qui s'élève au 31 décembre 2020 à 40 M€, les règles de rattachement systématique du financement à l'actif n'étant pas respectées.
- Provisions pour risques et charges comptabilisées pour un montant de 9,9 M€ au 31 décembre 2020. Des provisions s'élevant à 8,9 M€ ne sont pas justifiées au regard du référentiel comptable applicable au département. De plus, les dispositifs de contrôle interne étant insuffisants, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère exhaustif de ces provisions.
- Produits - Impôts et taxes enregistrés à hauteur de 404,9 M€ au 31 décembre 2020. Du fait de l'externalisation d'une partie des processus significatifs auprès des services de l'Etat, nous ne sommes pas en capacité à partir des seuls dispositifs de contrôle mis en œuvre au sein de la collectivité de nous assurer de la réalité, l'exhaustivité et la mesure de ces produits.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Pour ces mêmes raisons, nous ne sommes pas en capacité de nous prononcer sur la mesure et la correcte séparation des exercices du poste Dotations qui s'élève à 44 M€ et dont les bases de calcul se fondent en partie ou totalité sur les recettes fiscales du département.

- Produits – Taxe sur les remontées mécaniques comptabilisés pour un montant de 7,8 M€ au 31 décembre 2020. Les dispositifs de contrôle sur le chiffre d'affaires déclaré sont insuffisants et ne nous permettent pas de nous prononcer sur la correcte mesure de ce produit.
- Charges d'intervention – Dispositifs pour compte propre qui s'élèvent à 250 M€ au 31 décembre 2020. Nous ne sommes pas en capacité de nous prononcer sur la réalité, l'exhaustivité, la mesure et le correcte rattachement à l'exercice :
 - des aides sociales relatives aux Personnes Agées et Personnes Handicapées ainsi que le financement des établissements du ressort de la direction Enfance-Jeunesse-Famille/Protection Maternelle Infantile au regard des dispositifs de contrôle interne insuffisants.
 - des charges relatives au Revenu de Solidarité Active et à la Prestation de Compensation du Handicap, du fait de l'externalisation d'une partie significative des processus (instruction et calcul) auprès d'une part, de la CAF et d'autre part, de la MDPH, nous ne sommes donc pas en capacité de nous assurer de la réalité, l'exhaustivité, la mesure et le correcte rattachement à l'exercice de ces charges qui s'élèvent respectivement au 31 décembre 2020 à 34,4 M€ et 14,8 M€.
- Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère exhaustif des engagements hors bilan figurant dans l'annexe. Il appartient au département de définir un processus pour s'assurer de la centralisation de l'ensemble des engagements donnés et des engagements reçus de la collectivité.

III - Observation(s)

Nous attirons l'attention du lecteur des Comptes sur les informations suivantes fournies dans l'annexe des Comptes :

- La note « Principes et méthodes comptables – 2. Périmètre » de l'annexe qui présente les principes de présentation des Comptes ainsi que l'incidence des flux inter budgets au sein du département ;
- La note « Principes et méthodes comptables - 3. Changement de méthodes comptables, changements d'estimation et corrections d'erreurs » qui présente les incidences des corrections d'erreurs relatives à la comptabilisation des stocks ;

Exercice clos le 31 décembre 2020

- La note « 7. La Trésorerie » qui rappelle les spécificités du poste comptable au sein du secteur public local.

IV - Justification des appréciations

Nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion ».

V – Responsabilités de l'ordonnateur et du comptable public relatives aux Comptes

Il appartient à l'ordonnateur et au comptable public d'établir des Comptes présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux entités publiques locales et à l'ordonnateur et au comptable public de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de Comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Les Comptes ont été arrêtés par l'ordonnateur.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des Comptes

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les Comptes.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Helene Baron Bual

2021.05.21

16:44:23 +02'00'

Hélène Baron-Bual
Associée



États financiers, comptes annuels du Département de la Savoie

EXERCICE 2020



SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

Grant Thornton

Société par actions simplifiée d'ET
un Comptes **savoie.fr**

2 *Helene Baron*

Helene Baron

Bual

2021.05.21

16:45:19 +02'00'

SOMMAIRE

Bilan	2
Compte de résultat	7
Annexes des états financiers :	10
Principes et méthodes comptables	11
Note 1 - Les immobilisations incorporelles	37
Note 2 - Les immobilisations corporelles	41
Note 3 - Droit de retour	46
Note 4 - Les immobilisations financières	47
Note 5 - Les stocks	49
Note 6 - Les créances	50
Note 7 - La trésorerie	51
Note 8 - Les fonds propres	52
Note 9 - Les provisions pour risques et charges	55
Note 10 - La dette financière	56
Note 11 - Les dettes non financières	68
Note 12 - Les comptes de régularisation	69
Note 13 - Les produits de fonctionnement	70
Note 14 - Les charges de fonctionnement	73
Note 15 - Les charges d'intervention	77
Note 16 - Le résultat financier	79
Note 17 - Les engagements donnés	80
Note 18 - Les engagements reçus	84

BILAN



073090
P.DEP SAVOIE

07300 DEP SAVOIE
BILAN (en Euros)

1-2
Exercice 2020

ACTIF	NOTE	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		380 744 459,92	160 974 827,89	219 769 632,03	225 130 668,11
Autres immobilisations incorporelles		17 935 592,25	10 918 339,30	7 017 252,95	6 435 105,87
Immobilisations incorporelles en cours		8 352 338,73		8 352 338,73	336 634,79
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		28 067 188,27	1 131 184,93	26 936 003,34	26 625 968,88
Constructions		551 407 212,40	99 484 806,59	451 922 405,81	426 937 803,70
Réseaux et installations de voirie		2 964 819 437,71		2 964 819 437,71	2 901 711 318,64
Réseaux divers		842 266,10	459 759,06	382 507,04	422 228,04
Installations techniques, agencements et matériel		59 246 437,73	40 579 231,57	18 667 206,16	18 508 708,79
Immobilisations mises en concessions ou affermées		2 208 805,53		2 208 805,53	2 208 805,53
Autres		31 427 138,88	17 746 817,51	13 680 321,37	12 941 468,41
Immobilisations corporelles en cours		85 080 051,38	338 210,97	84 741 840,41	102 384 379,04
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTES		21 885 397,37		21 885 397,37	22 050 588,34
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		51 500 491,27	22 338,00	51 478 153,27	51 771 558,13
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)		4 203 516 817,54	331 655 515,82	3 871 861 301,72	3 797 465 236,27



073090
P.DEP SAVOIE

07300 DEP SAVOIE
BILAN (en Euros)

1-2
Exercice 2020

ACTIF	NOTE	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS		11 636 882,52		1 636 882,52	
CREANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		12 705 057,50		12 705 057,50	8 668 774,88
Créances sur les redevables et comptes rattachés		11 850 528,88	1 664 012,35	186 516,53	-450 069,86
Avances et acomptes versés par la Collectivité		168 337,18		168 337,18	246 968,61
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		2 513 115,90		2 513 115,90	1 653 631,92
Créances sur budgets annexes		508 769,98		508 769,98	466 589,10
Créances sur les autres débiteurs		7 022 728,52	2 216 556,65	4 806 171,87	5 289 221,38
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE) (II)		26 405 420,48	3 880 569,00	22 524 851,48	15 875 116,03
TRESORERIE					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES		87 011 872,15		87 011 872,15	93 639 707,25
AUTRES					
TOTAL TRESORERIE (III)		87 011 872,15		87 011 872,15	93 639 707,25
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		3 160 939,35		3 160 939,35	3 754 138,43
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		4 320 095 049,52	335 536 084,82	3 984 558 964,70	3 910 734 197,98

P.DEP SAVOIE



1-2
Exercice 2020

07300 DEP SAVOIE
BILAN (en Euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHES A UN ACTIF DETERMINE			
Dotations		1 638 428 209,48	1 638 402 481,48
Fonds globalisés		322 735 028,56	310 337 591,80
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		40 556 160,39	41 466 122,09
Rattachées à un actif non amortissable		431 646 641,85	422 672 732,62
NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS		26 134 502,19	24 807 549,31
RESERVES		1 110 869 456,79	1 033 740 964,77
REPORT A NOUVEAU		48 381 824,90	39 488 323,49
RESULTAT DE L'EXERCICE		65 356 505,09	84 401 014,06
DROITS DU CONCEDANT ET DE L'AFFERMANT		522 481,92	522 481,92
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		98 288 408,58	98 288 408,58
TOTAL FONDS PROPRES (I)		3 782 919 219,75	3 694 127 670,12



P.DEP SAVOIE

1-2

07300 DEP SAVOIE
BILAN (en Euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		6 675 505,33	6 693 505,33
PROVISIONS POUR CHARGES		3 265 497,00	3 097 024,50
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		9 941 002,33	9 790 529,83
DETTES FINANCIERES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		47 500 000,00	45 500 000,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		111 164 374,75	123 331 486,03
DETTES FINANCIERES ET AUTRES EMPRUNTS		623 722,74	702 622,70
TOTAL DETTES FINANCIERES (2)		159 288 097,49	169 534 108,73
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 358 424,47	16 591 727,44
Dettes fiscales et sociales		14 641,98	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		1 513 868,19	1 121 555,19
Fonds gérés par la Collectivité			
Dettes sur budgets annexes		15 963 941,50	14 126 081,03
Autres dettes non financières		87 137,49	3 836 505,17
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		108 052,09	774 218,79
TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)		30 046 065,72	36 450 087,62
TRESORERIE			
AUTRES ELEMENTS DE TRESORERIE PASSIVE			
TOTAL TRESORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		199 275 165,54	215 774 726,18
COMPTES DE REGULARISATION (III)		2 364 579,41	831 801,68
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GENERAL (I + II+III+IV)		3 984 558 964,70	3 910 734 197,98

COMPTE DE RESULTAT

P.DEP SAVOIE

1-4

07300 DEP SAVOIE - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020 (En Euros)

POSTES	NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de L'Etat		44 056 016,06	44 349 149,98	-293 133,92
Participations		25 348 103,38	22 453 584,06	2 894 519,32
Compensations, autres attributions et autres participations		13 113 208,00	13 299 035,42	-185 827,42
Dons et legs				
Impôts et taxes		404 982 662,38	415 472 483,80	-10 489 821,42
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		2 949 133,22	2 389 711,85	559 421,37
Produits des cessions d'actifs		1 563 641,58	1 934 130,92	-370 489,34
Autres produits de gestion		17 428 806,63	16 014 332,84	1 414 473,79
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 886 784,50	2 512 130,00	-625 345,50
Reprises du financement rattaché à un actif		5 565 555,38	6 346 705,12	-781 149,74
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		129 469,82	28 673,19	100 796,63
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		517 023 380,95	524 799 937,18	-7 776 556,23
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		32 786 891,40	35 107 835,57	-2 320 944,17
Charges de personnel		98 580 435,09	94 709 878,64	3 870 556,45
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		70 798 141,76	67 621 580,55	3 176 561,21
<i>Dont charges sociales</i>		27 782 293,33	27 088 298,09	693 995,24
Indemnités des Elus (et membres du CESR)		1 610 444,19	1 633 411,87	-22 967,68
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		3 452 884,61	1 872 655,72	1 580 228,89
Impôts et taxes		1 270 345,00	1 401 162,99	-130 817,99
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		50 298 146,62	54 477 583,72	-4 179 437,10
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		236 166,97	206 887,47	29 279,50
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		1 456 944,43	1 755 916,64	-298 972,21
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		189 692 258,31	191 165 332,62	-1 473 074,31
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		250 996 998,84	238 845 485,10	121 511 513,74
<i>Dont ménages</i>		182 632 052,56	173 932 013,45	8 700 039,11
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		16 194 513,83	14 664 125,38	1 530 388,45
<i>Dont collectivités territoriales</i>		2 011 804,38	1 240 830,27	770 974,11



P.DEP SAVOIE

1-4

07300 DEP SAVOIE
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020 (En Euros)

POSTES	NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION
<i>Dont autres organismes publics</i>		43 934 786,34	42 973 662,09	961 124,25
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		6 223 841,73	6 034 853,91	188 987,82
Autres charges		7 746 439,74	9 069 412,41	-1 322 972,67
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		258 743 438,58	247 914 897,51	10 828 541,07
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		68 587 684,06	85 719 707,05	-17 132 022,99
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts		397 355,52	2 790 537,02	-2 393 181,50
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		746 872,76	699 567,01	47 305,75
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		1 144 228,28	3 490 104,03	-2 345 875,75
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		3 396 321,72	3 785 118,16	-388 796,44
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		979 085,53	1 023 678,86	-44 593,33
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		4 375 407,25	4 808 797,02	-433 389,77
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-3 231 178,97	-1 318 692,99	-1 912 485,98
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		65 356 505,09	84 401 014,06	-19 044 508,97

ANNEXES DES ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis conformément au référentiel comptable applicable aux entités publiques locales constitué, notamment, par l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal, les budgets annexes Communication électroniques, Forêts départementales, Laboratoire d'analyses vétérinaires et Locations immobilières assujetties à TVA, l'instruction budgétaire et comptable M4 pour les budgets annexes Aéroport Chambéry-Voglans et SPTV, l'instruction budgétaire et comptable M22 pour le budget annexe Foyer départemental de l'enfance.

Les états financiers sont ainsi établis dans le respect des principes comptables applicables aux entités publiques locales, afin de donner une image fidèle du résultat, du patrimoine et de la situation financière du Département de la Savoie.

Ces principes comptables sont :

- le principe d'image fidèle
- le principe de continuité d'activité
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence
- le principe de permanence des méthodes
- le principe de non compensation
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture
- le principe d'indépendance des exercices

Les états financiers sont établis selon les principes d'établissement décrit dans le projet de norme 1 du Conseil de normalisation des comptes publics. Ils comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui forment un tout indissociable. Ils permettent une comparaison sur deux exercices.

Le bilan est présenté sous forme d'un tableau, le compte de résultat est présenté sous forme de liste, l'annexe contient toutes les informations significatives susceptibles d'influencer le jugement des utilisateurs des états financiers. Une information est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs des comptes de la collectivité

En cas d'absence de règle comptable explicite dans les instructions, les dispositions du plan comptable général s'appliquent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

L'annexe est présentée en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Faits caractéristiques ayant des incidences comptables significatives et opérations non récurrentes significatives conduisant à une meilleure compréhension du compte de résultat

Les faits caractéristiques de l'exercice 2020 sont les suivants :

- la crise sanitaire en cours depuis mars 2020 impacte à la baisse les recettes fiscales de la collectivité et à la hausse les dépenses d'intervention pour l'exercice 2020-; par l'ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020, le taux des avances versées sur les marchés a été augmenté jusqu'en septembre et peut atteindre 80 % du montant du marché, le montant des immobilisations en cours augmente par conséquent ; l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 a suspendu de plein droit les procédures de recouvrement des recettes publiques entre le 12 mars et le 23 août 2020 impactant les comptes de créances.
- la contractualisation d'emprunts (obligataire et auprès d'établissements financiers) pour 10 milliers d'euros,
- la clôture du budget annexe Communication électronique au 31 décembre 2020 suite à l'arrêt de la Délégation de service public sur le Très haut Débit,
- la mise en place au 1er janvier de l'exercice d'une comptabilisation des stocks de pièces détachées et carburant conformément à la recommandation de la Cour des comptes dans le cadre de l'expérimentation à la certification des comptes locaux,
- l'exercice 2020 est le 1er exercice certifié par un professionnel du chiffre ; un marché « Mission de certification des comptes du département exercice 2020 à 2022 » a été notifié en juillet 2020 pour une durée 3 ans au cabinet Grant-Thornton à Neuilly sur Seine.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Sans objet.

2. Périmètre des états financiers

2.1 Liste du périmètre

Le périmètre des états financiers comprend l'ensemble des services publics de nature administrative de nature industrielle et commerciale que le Département dispense en tant que personne morale, ainsi que les services publics gérés en budgets annexes reliés au budget principal par des comptes de liaison et disposant de la personnalité morale.

Des mouvements entre le budget principal et les budgets annexes (BA) sont comptabilisés au bilan et au compte de résultat par des subventions d'équilibre :

Budget principal vers les budgets annexes	Dépense	Recette
BA Forêts départementales		58,96
BA Foyer départemental enfance		3 366,90
BA Laboratoires d'analyses vétérinaires		842,07
BA Locations immobilières assujetties TVA		1 332,20
BA SPTV	1 222,00	
Budget principal	5 600,13	1 222,00
Total général	6 822,13	6 822,13

Le tableau ci-dessous renseigne pour l'ensemble des budgets tel que défini supra, leurs principales caractéristiques et illustre la part de chaque budget, y compris le budget principal, dans l'activité globale de l'entité.

Nom de l'entité	Nature de l'activité *	Total du bilan (en milliers d'euros)		Valeur relative en %		Résultat (en milliers d'euros)		Valeur relative en %	
		2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Budget principal	SPA	3 984 558,96	3 910 734,20	96,77%	96,67%	65 356,51	84 401,01	100,67%	96,81%
BA Aéroport Chambéry Aix les Bains	SPIC	11 900,11	12 767,56	0,29%	0,32%	-26,00	-10,13	-0,04%	-0,01%
BA Communications électroniques	SPA	14 171,48	14 942,51	0,34%	0,37%	-292,04	2 883,32	-0,45%	3,31%
BA Forêts départementales	SPA	6 525,50	6 407,63	0,16%	0,16%	0,00	-122,98	0,00%	-0,14%
BA Foyer départemental de l'enfance	SPA	3 032,86	3 116,54	0,07%	0,08%	0,00	0,00	0,00%	0,00%
BA Laboratoires d'analyses vétérinaire	SPA	720,95	796,47	0,02%	0,02%	-136,58	0,00	-0,21%	0,00%
BA Locations immobilières assujetties à TVA	SPA	25 411,95	25 410,95	0,62%	0,63%	0,00	0,00	0,00%	0,00%
BA Service public Trois Vallée	SPIC	71 125,28	71 102,37	1,73%	1,76%	22,52	27,89	0,03%	0,03%
Total général		4 117 447,09	4 045 278,23	100,00%	100,00%	64 924,41	87 179,11	100,00%	100,00%

* SPA : service public administratif / SPIC : service public industriel et commercial

Compte tenu de leur faible valeur relative, les budgets annexes Laboratoire d'analyses vétérinaires et Foyer départemental de l'Enfance ne font pas l'objet d'une information spécifique dans la présente annexe, ils n'entrent pas dans le périmètre des états financiers.

2.2 Bilans et comptes de résultat synthétiques des budgets annexes les plus significatifs

Budget annexe Communication Electronique

073090
P.DEP SAVOIE



GED

I-1
Exercice 2020

07312 COMMUNICATIONS ELECTRO DEP SAV
BILAN SYNTHETIQUE
(En Milliers d'Euros)

ACTIF NET [1]	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	9 982,92
Subventions d'investissement versées	7 749,91	Neutralisations et régularisations	207,28
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	642,42
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	2 240,90
Terrains		Résultat de l'exercice	-292,04
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	1 343,03
Réseaux et installations de voirie	8,29	TOTAL FONDS PROPRES (I)	14 124,51
Réseaux divers	4 185,82	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIERES	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)	6,24	TOTAL DETTES FINANCIERES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	11 950,26	DETTES NON FINANCIERES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks		Autres dettes non financières	44,70
Créances	2 221,22	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)	44,70
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 221,22	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	44,70
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	2,27
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	14 171,48	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	14 171,48

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations



073090
P.DEP SAVOIE

I-3
Exercice 2020

07312 COMMUNICATIONS ELECTRO DEP SAV
COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2020
En Milliers d'Euros

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		2 053,14
Autres produits de gestion	254,71	3 497,75
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	384,53	427,14
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		434,91
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	639,24	6 412,95
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	71,43	237,82
Charges de personnel	246,08	187,69
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes	3,85	3,10
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	609,92	612,95
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		2 488,05
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	931,27	3 529,63

073090
P.DEP SAVOIE



GED

I-3
Exercice 2020

07312 COMMUNICATIONS ELECTRO DEP SAV
COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2020

En Milliers d'Euros

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-292,04	2 883,32
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-292,04	2 883,32

Budget annexe Forêts départementales :

073090
P.DEP SAVOIE



I-1
Exercice 2020

07308 FORETS DEP SAVOIE
BILAN SYNTHETIQUE
(En Milliers d'Euros)

ACTIF NET [1]	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	533,63
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles	10,81	Réserves	405,53
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains	6 333,32	Résultat de l'exercice	
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	5 417,28
Réseaux et installations de voirie	0,63	TOTAL FONDS PROPRES (I)	6 356,44
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIERES	
Autres	6,36	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	5,75	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIERES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	6 356,86	DETTES NON FINANCIERES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12,64
Stocks		Autres dettes non financières	147,36
Créances	168,64	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)	160,00
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	168,64	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	160,00
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	9,06
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	6 525,50	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	6 525,50

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

073090
P.DEP SAVOIE



GED

I-3
Exercice 2020

07308 FORETS DEP SAVOIE
COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2020
En Milliers d'Euros

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	58,96	
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	115,12	44,85
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	5,52	5,52
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	179,60	50,37
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	126,16	122,26
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	1,41	0,94
Impôts et taxes	26,13	26,32
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	18,57	18,57
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	172,27	168,09

073090
P.DEP SAVOIE



I-3
Exercice 2020

07308 FORETS DEP SAVOIE
COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2020
En Milliers d'Euros

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges	7,34	5,25
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	7,34	5,25
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-122,98
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-122,98

Budget annexe Locations immobilières assujetties à TVA :

073090
P.DEP SAVOIE



I-1
Exercice 2020

07309 LOC IMMOBILIERES DEP SAVOIE
BILAN SYNTHETIQUE
(En Milliers d'Euros)

ACTIF NET [1]	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	203,75
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-793,55
Autres immobilisations incorporelles	3,63	Réserves	20 948,24
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains		Résultat de l'exercice	
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	5 052,51
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	25 410,95
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIERES	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	24 980,80	Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIERES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	24 984,43	DETTES NON FINANCIERES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks		Autres dettes non financières	
Créances	427,52	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)	
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	427,52	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	1,00
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	25 411,95	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	25 411,95

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations



073090
P.DEP SAVOIE

I-3
Exercice 2020

07309 LOC IMMOBILIERES DEP SAVOIE
COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2020
En Milliers d'Euros

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	1 332,20	135,36
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		1 202,46
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	1 332,20	1 337,82
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 330,39	1 336,00
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	1,81	1,81
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	1 332,20	1 337,82



GED

073090
P.DEP SAVOIE

I-3
Exercice 2020

07309 LOC IMMOBILIERES DEP SAVOIE
COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2020
En Milliers d'Euros

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		

Budget annexe Aéroport Chambéry-Aix les Bains :

073090
P.DEP SAVOIE



I-1
Exercice 2020



07301 - AEROPORT CHAMBERY AIX DEP SAVO

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	53,90	Dotations	4 244,73
Terrains	8 389,23	Fonds globalisés	
Constructions	978,14	Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	188,51	Report à nouveau	395,06
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	1 364,88	Résultat de l'exercice	-26,00
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	7 267,03
Total immobilisations corporelles (nettes)	10 920,75	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	10 974,65	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	11 880,82
Créances	925,46	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs	19,29
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	925,46	Total dettes à court terme	19,29
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	19,29
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	11 900,11	TOTAL PASSIF	11 900,11



073090
 P.DEP SAVOIE

I-3
 Exercice 2020

07301 - AEROPORT CHAMBERY AIX DEP SAVO
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE
 En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits	169,17	165,87
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	169,17	165,87
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	48,52	30,49
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	845,02	845,02
Autres charges	22,28	21,81
Charges courantes non financières	915,83	897,32
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	-746,65	-731,44
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RÉSULTAT COURANT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT	-746,65	-731,44
Produits exceptionnels	721,65	721,65
Charges exceptionnelles	0,99	0,33
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	720,65	721,32
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-26,00	-10,13

12

Budget annexe SPTV :

073090
P.DEP SAVOIE



I-1
Exercice 2020

07304 - SCE PUBLIC 3 VALLEES DEP SAVOI

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	334,07
Terrains	224,64	Fonds globalisés	
Constructions	323,77	Réserves	69 545,05
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	1 222,28
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	55 793,44	Résultat de l'exercice	22,52
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	56 341,85	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	826,52	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	57 168,37	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	71 123,92
Créances	13 956,92	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1,36
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 956,92	Total dettes à court terme	1,36
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	1,36
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	71 125,28	TOTAL PASSIF	71 125,28



GED

073090
P.DEP SAVOIE

I-3
Exercice 2020

07304 - SCE PUBLIC 3 VALLEES DEP SAVOI
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE
En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	25,21	24,63
Autres produits	1 326,38	1 310,81
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 351,59	1 335,45
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	18,42	19,80
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	44,88	48,79
Autres charges	43,77	44,96
Charges courantes non financières	107,07	113,55
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	1 244,52	1 221,89
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RÉSULTAT COURANT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT	1 244,52	1 221,89
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	1 222,00	1 194,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 222,00	-1 194,00
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		27,89

Grant Thornton
Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
29 rue du Pont - CS 20070 - 92578 Neuilly s/Seine cedex
RCS Nanterre 632 013 843

12

3. Changement de méthodes comptables, changements d'estimation et corrections d'erreurs

3.1. Changement de méthodes comptables

La création du compte « 2324 Subvention d'équipement versées en cours » au 1er janvier 2020, qui comptabilise les subventions d'équipement versées sur conditions de réalisations et qui sont transférées au compte définitif une fois les conditions remplies et le bien mis en service par le bénéficiaire, ne peut être comparé à l'exercice précédent et augmente les immobilisations incorporelles en cours de 7 933,15 M€ soit environ 1,7 %.

3.2 Changements d'estimation

Néant

3.3. Correction d'erreurs

Pour la première fois en 2020, le Département a valorisé et a comptabilisé en situation nette au bilan d'ouverture des stocks précédemment non comptabilisés pour un montant de 1 636,88 M€. Il en résulte que la variation constatée au bilan ne peut être comparé à l'exercice précédent.

4. Méthodes comptables

4.1 Les immobilisations corporelles et incorporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entité, les immobilisations sont enregistrées :

- à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux ;
- à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange et reçues à titre d'apport en nature ;
- à leur valeur symbolique ou forfaitaire pour les sites naturels et les biens historiques et culturels.

Celles-ci sont comptabilisées conformément à l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application des articles L.2122-21, L.3221-2 et L.4231-2 du CGCT.

Les frais d'études effectuées par des tiers en vue de la réalisation d'investissements sont imputés directement au compte 2031 « Frais d'études ». Ils sont repris à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (23) ou définitif (21) lors du lancement ou de l'intégration des travaux au compte définitif par opération d'ordre budgétaire.

Les frais d'insertions des appels d'offre, engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation de marchés publics en vue de l'acquisition ou de la réalisation d'immobilisation sont imputés au compte 2033 « Frais d'insertion ». Ils suivent la même procédure que les frais d'études.

Les subventions d'équipement sont versées lorsque la dépense est conditionnée par l'existence d'un intérêt public et affecté au financement de la création, de l'acquisition ou de l'augmentation de valeur d'une immobilisation déterminée. L'entité doit être en capacité de suivre l'existence du lien entre la subvention octroyée et l'immobilisation acquise ou créée par le tiers bénéficiaire. Hormis le cas particulier des subventions d'équipement en nature (constatées à la date de

la remise du bien), les subventions d'équipement versées sont comptabilisées à la date du versement correspondant à la date d'émission du mandat portant la subvention.

Changement de méthode comptable :

Au 1er janvier 2020, l'instruction comptable M57 a modifié la comptabilisation des subventions d'équipement avec la création d'une nouvelle imputation comptable – 2324 Immobilisations en cours, Subvention d'équipement versée.

Ainsi, les subventions versées sur conditions de réalisation ou de façon échelonnée et dont les dossiers sont toujours actifs à la fin de l'exercice sont comptabilisées sur cette nouvelle imputation. Elles seront intégrées à l'actif départemental lorsque le service aura clôturé le dossier et versé le solde de la subvention.

Cependant, les subventions versées sur l'exercice 2019 et pour lesquelles il reste des versements à venir, sont restées comptabilisées sur les comptes définitifs ; elles sont considérées également comme des immobilisations « encours »

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire avec application d'un prorata temporis à compter de la date de mise en service. Cette méthode s'applique de manière prospective depuis le 1^{er} janvier 2019, date à laquelle le Département est passé à l'instruction budgétaire et comptable M57.

À la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements, comptabilisée en charges, est enregistrée conformément au plan d'amortissement défini à la date d'entrée. La révision du plan d'amortissement (durée d'utilisation et mode d'amortissement) est envisagée en cas de modification significative de l'utilisation de l'actif, de la nature de l'actif ou à la suite d'une dépréciation.

Le mode et la durée d'amortissement prévue pour chaque type d'immobilisation sont récapitulés ci-dessous :

Catégorie de biens Nomenclature M57	Durée d'amortissement
Bâtiment administratif - social - culturel - sportif - autres	30
Bâtiment scolaire	25
Bâtiment léger abri	10
Agencements, aménagements des bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15
Equipement et installations d'ascenseurs	30
Equipements et installations des cuisines	10
Construction sur sol d'autrui bâtiment	durée du bail dans un max de 30 ans
Constructions sur sol d'autrui agencement aménagement installations	durée du bail dans un max de 15 ans
Plantation	15

Catégorie de biens	Catégorie de biens
Terrain de gisement	20
Frais d'études non suivis de réalisation	5
Frais d'insertions en cas d'échec du projet	1
Frais de recherche et développement en cas de réussite	5
Frais de recherche et développement en cas d'échec	1
Logiciels dissociés	3
Progiciels de gestion	5
Concessions droits similaires	durée d'utilisation dans un max de 5 ans
Voirie	non amortissable
Installation de voirie	non amortissable
Réseaux divers (câblés, électriques, autres)	20
Camion et équipement de voirie	16
Engins de déneigement	30
Matériel de laboratoire	7
Matériel médical	7
Matériel pro cuisine scolaire	10
Matériel sportif	10
Matériel technique divers	5
Matériel outillage de voirie spécifique	10
Autres installations, matériels et outillages techniques	10
Coffre fort	20
Matériel audiovisuel	5
Matériel bureau	5
Matériel classique autre	10
Matériel de téléphonie fixe	5
Matériel de téléphonie portable	3
Matériel électroménager	5
Matériel informatique	5
Mobilier	10
Véhicule tourisme	10
Vélo	5
Matériel et mobilier d'occasion (dont véhicule)	durée initiale prévue moins âge de l'immo calculée à partir de sa date de mise en service

Catégorie de biens	Durée d'amortissement
Matériel informatique scolaire (1)	1
Mobilier scolaire (1)	1
Subventions d'équipement finançant des biens mobiliers, matériels et études	durée d'utilité chez le bénéficiaire dans un max de 5 ans
Subventions d'équipement finançant des bâtiments et installations	durée d'utilité chez le bénéficiaire dans un max de 30 ans
Subventions d'équipement finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	durée d'utilité chez le bénéficiaire dans un max de 40 ans
Nomenclature M4	
Frais d'études non suivis de travaux	5
Frais de recherche et de développement suivis de travaux	5
Frais de recherche et de développement en cas d'échec du projet	1
Frais d'insertion	1
Concessions, droits et valeurs similaires, brevets, licences, marques, procédés	3
Autres immobilisations incorporelles	5
Agencements et aménagements de terrains	20
Bâtiments	30
Bâtiments légers, abris	15
Installations générales agencements et aménagements des constructions	15
Construction sur sol d'autrui	durée du bail
Installations complexes spécialisées ou installations à caractère spécifique	15
Installations techniques matériels industriels	10
Outillage industriel	5
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel	10
Installations générales agencements et aménagements divers	15
Matériel de transport	10
Matériel de bureau et matériel informatique	5
Mobilier	5
Autres immobilisations corporelles	5
Voirie	non amortissable

(1) article L421-17 du code de l'Education

Montant unitaire en dessous duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur 1 an : 500 euros

Les subventions d'équipements reçues seront amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles auront financées.

Dépréciations

À chaque clôture des comptes, un test de dépréciation est effectué s'il existe un indice quelconque montrant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de sa valeur. Ainsi, à la date de clôture de l'exercice, si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La valeur actuelle est définie comme étant la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage, cette dernière étant retenue lorsque la valeur vénale ne peut pas être déterminée.

Cette perte de valeur est alors comptabilisée sous la forme d'une dépréciation dont la dotation est portée en charges.

4.2 Les immobilisations financières

Les participations

Les participations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables.

Dans le cas de participations reçues en contrepartie d'apport en nature, le coût s'entend de la valeur des apports exprimés dans la convention d'apport, éventuellement majoré des coûts directement attribuables.

Les participations obtenues dans le cadre de transferts sont comptabilisées à la valeur contractuelle ou, à défaut, à leur valeur comptable.

Les participations reçues à titre gratuit (dans le cadre de dons et legs) ou par voie d'échange sont comptabilisées à leur valeur vénale.

À la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité définie à partir de la situation nette des capitaux propres de la société. Cette méthode consiste à diviser le montant de la situation nette des capitaux propres figurant au passif du bilan par le nombre total d'actions. Le chiffre ainsi obtenu est comparé à la valeur nominale des actions. La situation nette des capitaux propres est composée du capital et des réserves (comptes 10), du report à nouveau (comptes 11) et du résultat (compte 12), sans tenir compte des dividendes versés sur le bénéfice net. Les subventions d'investissement et les provisions réglementées sont exclues.

Les moins-values latentes donnent lieu à dépréciation des participations, sans compensation avec les plus-values latentes.

Les participations sont sorties de l'actif du bilan de l'entité pour leur valeur brute. Les dépréciations correspondantes sont annulées par une reprise au compte de résultat.

Les créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont inscrites dans les comptes de l'entité au coût constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables.

À la date de clôture, la valeur d'inventaire des créances rattachées à des participations s'apprécie au regard du risque de non recouvrement de la créance. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement de la créance devient inférieure à sa valeur nette comptable. Elle représente une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Lors de l'extinction de la créance, celle-ci est sortie de l'actif du bilan de l'entité pour sa valeur brute. Les dépréciations correspondantes sont annulées par une reprise au compte de résultat.

Les autres immobilisations financières

À leur entrée au bilan, les autres immobilisations financières sont comptabilisées de la manière suivante :

- les titres sont évalués selon les mêmes principes que ceux retenus pour les participations, fondés sur les modalités d'entrée dans le patrimoine ;
- les prêts sont comptabilisés au coût constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables ;
- les créances sont comptabilisées pour leur montant nominal ;
- les dépôts et cautionnements sont comptabilisés pour le montant versé.

À la date de clôture, les autres immobilisations financières sont évaluées pour chaque catégorie selon les règles décrites ci-après :

Les autres titres immobilisés

À la date de clôture, la valeur d'inventaire des autres titres immobilisés est estimée :

- pour les titres non cotés, à leur valeur probable de négociation.

À la date de clôture, la valeur d'inventaire est comparée au coût d'entrée. Les plus-values latentes mises en évidence par la comparaison ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes donnent lieu à dépréciations, sans compensation avec les plus-values latentes.

Par dérogation à la règle d'évaluation élément par élément, en cas de baisse anormale et momentanée des autres titres immobilisés cotés, l'entité n'est pas obligée de comptabiliser de dépréciation, à la date de clôture de l'exercice, à concurrence des plus-values latentes normales constatées sur d'autres titres.

Les prêts et créances, les dépôts et cautionnements

La valeur d'inventaire des prêts et créances, des dépôts et cautionnements s'apprécie au regard du risque de non recouvrement de la créance.

Lorsque les prêts et créances sont porteurs d'intérêts, ceux-ci sont calculés au prorata temporis.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de recouvrement des prêts et créances ainsi que des dépôts et cautionnements devient inférieure à leur valeur nette comptable. Elle représente une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Les autres immobilisations financières sont sorties de l'actif de l'entité pour leur valeur brute au bilan. Les éventuelles dépréciations constatées sont reprises au compte de résultat.

En cas de cession partielle de titres conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction conservée est estimée soit au coût d'achat moyen pondéré (CMP) soit en présumant que les titres conservés sont les derniers entrés (méthode premier entré – premier sorti).

4.3 Les Stocks

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les stocks sont enregistrés :

- à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux (pièces détachées et carburant) ;
- à leur coût de production, pour les biens produits (produits et en-cours) ;
- à leur valeur vénale pour les biens acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût en stocks des éléments identifiables est déterminé article par article ou catégorie par catégorie, à leur coût réel.

Le coût en stocks des éléments fongibles est déterminé en utilisant la méthode de coût moyen pondéré (ou la méthode du premier entré – premier sorti) pour tous les stocks de même nature.

Les stocks sont dépréciés en cas d'altération physique ou d'absence de perspectives d'emploi de tout ou partie des stocks afin de traduire la perte de potentiel de services pour l'entité.

4.4 Les créances

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les créances de l'actif circulant sont inscrites à leur coût dans les comptes de l'entité.

Pour les créances émises par l'entité, ce coût correspond au montant dû à l'entité par le tiers.

Pour les créances acquises par l'entité, ce coût correspond au prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables.

À la date de clôture de l'exercice, les créances font l'objet d'un test de dépréciation. La valeur d'inventaire de ces créances correspond au montant probable du recouvrement.

Les dépréciations sont ajustées chaque année (à l'occasion des opérations d'inventaire), par dotation complémentaire ou par reprise totale ou partielle.

Les produits à recevoir sont évalués pour le montant correspondant à la meilleure estimation d'entrée de ressources.

Les charges constatées d'avances sont évaluées pour le montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice dont la fourniture ou la prestation doit intervenir sur un exercice ultérieur.

4.5 Les subventions d'investissement reçues

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées à la date d'encaissement.

Lors de la comptabilisation initiale, l'enregistrement en « Fonds propres » est réalisé pour le montant du financement notifié.

En cas d'apport en nature, l'enregistrement en « Fonds propres » est réalisé pour la valeur de l'actif apporté.

À la clôture de l'exercice, les subventions d'investissement reçues évoluent symétriquement à l'actif qu'elles financent :

- pour un actif amortissable, son financement est repris au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé, au prorata de la part financée par subvention.
- pour un actif non amortissable, le financement est maintenu dans les fonds propres pour son montant initial.

4.6 – Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs non financiers dont l'échéance et/ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Une provision pour risques et charges est comptabilisée dès lors que les trois conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- il existe une obligation de l'entité vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé (rattachable à l'exercice clos ou à un exercice antérieur) ;
- il est probable ou certain qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation vis-à-vis du tiers ;
- le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation de l'entité envers le tiers.

4.7 – Les dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à la date à laquelle les fonds correspondants sont encaissés.

Les dettes financières en monnaie nationale sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement, correspondant généralement à la valeur nominale.

Les intérêts sont comptabilisés en charges financières.

Les éventuels frais accessoires aux emprunts tels que les frais d'émission, les commissions dues aux intermédiaires financiers à l'occasion de l'émission, les frais bancaires facturés lors de la mise en place de l'emprunt et les honoraires de prestataires extérieurs lorsqu'ils sont directement liés à l'emprunt émis, sont comptabilisés en charges.

Les intérêts courus non échus (ICNE) sur les emprunts sont comptabilisés en fin d'exercice. Ils correspondent à la fraction des intérêts à verser lors des exercices suivants qui se rattache à l'exercice en cours. La contrepartie des intérêts courus comptabilisés en charges financières est portée en dettes financières.

4.8 – Les produits

Les produits de fonctionnement font l'objet d'un rattachement à l'exercice selon les critères suivants :

- pour les ventes de biens, le critère de rattachement du produit à l'exercice est la livraison de ces biens.
- pour les prestations de services, le critère de rattachement du produit à l'exercice est la réalisation de ces prestations de services.
- pour les subventions, le critère de rattachement porte sur l'exercice au cours duquel les conditions d'octroi du droit sont satisfaites. Lorsque la subvention est accordée sans condition, le critère de rattachement correspond à l'établissement de l'acte attributif constatant le produit acquis au titre de l'exercice.
- le critère de rattachement des produits issus de la fiscalité, recouvrée par l'État ou par l'entité, suit le principe général selon lequel le produit est comptabilisé au moment où le droit est acquis à l'entité dès lors qu'il peut être évalué de manière fiable.

- le critère de rattachement des dotations et participations suit le principe général selon lequel le produit est comptabilisé au moment où le droit est acquis à l'entité.

Les produits financiers font l'objet d'un rattachement à l'exercice selon les critères suivants :

- pour les produits financiers constituant des rémunérations de fonds placés, le critère de rattachement des produits à l'exercice est l'acquisition par l'entité, *prorata temporis*, de ces rémunérations.
- pour les produits financiers constituant des primes, est rattachée à l'exercice la quote-part de la prime calculée selon les modalités de remboursement de l'emprunt.
- pour les produits financiers constituant des gains, le critère de rattachement est la constatation ou la réalisation de ces gains.

4.9 – Les charges

Charges de fonctionnement :

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est le service fait.

Pour les biens, le service fait correspond à la livraison des fournitures ou des biens non immobilisés commandés.

Pour les prestations de services, le service fait correspond à la réalisation de ces prestations de services.

Pour les rémunérations du personnel, le service fait correspond au service fourni par le personnel.

Charges d'intervention :

Le traitement comptable des dépenses d'intervention est analysé en fonction :

- de l'existence de l'obligation contractée au titre de la dépense d'intervention, sachant que l'entité a une obligation dès lors que toutes les conditions requises sont remplies, ce qui conditionne le fait générateur de la charge, c'est-à-dire le service fait. En revanche, si l'ensemble des conditions requises ne sont pas intégralement remplies, l'entité a une obligation potentielle constituant un engagement hors-bilan.
- et du caractère annuel ou pluriannuel de l'obligation contractée au titre de la dépense d'intervention.

Les obligations contractées au titre des dépenses d'intervention à caractère annuel donnent lieu, dans les comptes, à une charge et éventuellement un passif (charge à payer).

S'agissant des dépenses d'intervention à caractère pluriannuel, les obligations peuvent donner lieu à la constatation :

- d'une charge (éventuellement une dotation aux provisions) et/ou d'un passif (une charge à payer ou une provision) dès lors que l'obligation existe ;
- d'un engagement mentionné en annexe, s'il s'agit d'une obligation potentielle, c'est-à-dire si l'ensemble des conditions requises ne sont pas remplies ;
- d'une charge, éventuellement un passif et un engagement mentionné en annexe, si une partie de l'obligation existe et une autre n'est que potentielle.

Charges financières :

Pour les charges financières constituant des intérêts, le critère de rattachement des charges à l'exercice est l'acquisition par le tiers, *prorata temporis*, de ces intérêts.

Pour les charges financières constituant des pertes, le critère de rattachement est la constatation des pertes.

NOTE 1 – LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A la fin de l'exercice 2020, les immobilisations incorporelles qui s'élèvent à 407 032,39 K€ sont en baisse de 7,8 % par rapport à 2019.

En euros	Solde au 01/01/2020	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde au 31/12/2020
Frais d'études	6 572,95	2 045,67	1 776,55	6 842,07
Frais d'insertion	88,25	76,73	37,30	127,68
Subventions d'équipement versées	424 436,99	17 177,04	60 869,57	380 744,46
Autres immobilisations incorporelles	10 099,46	866,38		10 965,84
Immobilisations incorporelles en cours	336,63	10 410,98	2 395,28	8 352,34
<i>dont avances versées sur commandes</i>	<i>204,79</i>		<i>64,34</i>	<i>140,45</i>
Total des valeurs brutes	441 534,27	29 528,19	64 030,08	407 032,39

En euros	Solde au 01/01/2020	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde au 31/12/2020
Amortissements des Frais d'études	1 392,17	486,81	763,61	1 115,38
Amortissement des Frais d'insertion	0,00	3,05	1,62	1,43
Amortissements des subventions versées	199 306,32	22 535,27	60 866,76	160 974,83
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	8 933,37	868,16		9 801,53
Dépréciation				
Total des valeurs nettes	209 631,87	23 893,29	61 631,99	171 893,17

Les Frais d'études :

A fin 2020, le solde du compte « Frais d'études » est de 6 842,07 K€ dont 4 878,17 K€ concernant des études toujours en cours sur des travaux de restructuration de bâtiments ou de sécurisation des voiries :

- Etude de restructuration du Musée Savoisien pour 1 617,71 K€
- Etudes pour la création d'un centre de conservation des collections pour 379,55 K€
- Etudes de programmation pour relocalisation de l'Atelier Culinaire Départemental pour 425,69 K€
- Etudes pour restructuration ou accessibilité dans les collèges publics de Savoie pour 631,41 K€
- Etudes avant travaux sur les autres bâtiments départementaux pour 465,73 K€
- Etudes avant travaux de sécurisation des routes départementales pour 1 358,08 K€

Les subventions d'équipement :

A fin de l'exercice 2020, le solde des subventions d'équipement versées est de 380 744,46 K€ en diminution de 10,3 % par rapport à l'exercice 2019.

Les subventions d'équipement versées sur les exercices antérieurs et qui sont totalement amorties au 31 décembre 2020 ont été sorties des comptes pour un montant total de 60 866,7 K€.

En revanche, le montant des subventions d'équipement versées entre 2019 et 2020 a augmenté de 5 296,41 K€ euros. Des aides supplémentaires ont été versées pour la modernisation ou la création de hébergements touristiques marchands (825,42 K€), pour la construction ou rénovation d'équipements sportifs (1 763,46 K€), pour la réhabilitation de l'Espace culturel Malraux à Chambéry (1 400,00 K€), pour les travaux ou construction sur réseau d'eau potable et assainissement des communes et intercommunalités (1 469,44 K€).

La participation 2020 du Département au Conseil Savoie Mont Blanc pour les projets d'investissement est de 3 592,63 K€.

Des subventions ont été affectées lors des différences de sessions (Assemblée délibérante ou Commission permanente) mais n'ont pas fait l'objet de mandatement.

Les immobilisations incorporelles encourues ont augmenté significativement – 8 015,71 K€ - en raison de la comptabilisation des subventions d'équipement versées avec conditions de réalisation qui depuis le 1^{er} janvier 2020 sont comptabilisées sur le compte 2324 Subventions d'équipement versées en cours.

Les autres immobilisations incorporelles sont stables avec une augmentation de 277,94 K€ par rapport à 2019. L'exercice 2020 a enregistré l'acquisition d'un nouveau logiciel de visio-conférence et de logiciels et licences diverses pour permettre la mise en place du télétravail pour l'ensemble des agents dont les missions peuvent être réalisées à distance.

Engagé dans l'expérimentation à la certification des comptes locaux, dont l'exercice 2020 est le 1^{er} exercice certifié à blanc par un professionnel du chiffre, le Département a commencé, en partenariat avec le comptable public, un travail de fiabilisation des comptes de la collectivité.

Des écarts significatifs ont été relevés dans le diagnostic global d'entrée et confirmé par l'audit du bilan d'ouverture du commissaire aux comptes, notamment sur les frais d'études et les subventions d'équipement.

Un plan d'action a été validé par le comité de projet lié à l'expérimentation ; celui-ci couvre les travaux d'inventaire physique à mettre en œuvre ainsi que le rapprochement avec l'inventaire comptable de l'ordonnateur et du payeur départemental.

Pour informations, détails des immobilisations des budgets annexes significatifs :

En euros	Solde au 01/01/2020	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde au 31/12/2020
Frais d'études	51,56	28,40	0,00	79,95
Communication électroniques				
Forêts départementales				
Locations mobilières assujetties à TVA	9,06			9,06
Aéroport Chambéry-Aix les Bains	42,49	28,40		70,89
SPTV				
Subventions d'équipement versées	8 378,39	0,00	0,00	8 378,39
Communication électroniques	8 378,39			8 378,39
Forêts départementales				
Locations mobilières assujetties à TVA				
Aéroport Chambéry-Aix les Bains				
SPTV				
Autres immobilisations incorporelles	45,75	0,00	0,00	45,75
Communication électroniques	6,02			6,02
Forêts départementales	25,00			25,00
Locations mobilières assujetties à TVA				
Aéroport Chambéry-Aix les Bains				
SPTV	14,74			14,74
Total des valeurs brutes	8 475,70	28,40	0,00	8 504,10

En euros	Solde au 01/01/2020	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde au 31/12/2020
Amortissements des Frais d'études	12,12	10,31	0,00	22,43
Communication électroniques				
Forêts départementales				
Locations mobilières assujetties à TVA	3,62	1,81		5,44
Aéroport Chambéry-Aix les Bains	8,50	8,50		17,00
SPTV				
Amortissements des subventions versées	418,98	209,51	0,00	628,49
Communication électroniques	418,98	209,51		628,49
Forêts départementales				
Locations mobilières assujetties à TVA				
Aéroport Chambéry-Aix les Bains				
SPTV				
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	33,28	1,67	0,00	34,95
Communication électroniques	6,02			6,02
Forêts départementales	12,53	1,67		14,19
Locations mobilières assujetties à TVA				
Aéroport Chambéry-Aix les Bains				
SPTV	14,74			14,74
Total des valeurs nettes	464,38	221,49	0,00	685,87

NOTE 2 – LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Sur l'exercice 2020, les immobilisations corporelles ont progressé de 2,4 % par rapport à l'exercice 2019.

En K€	solde au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	solde au 31/12/2020
Terrains	18 133,04	131,09	36,34	18 227,79
Agencements et aménagements de terrains	4 447,01	241,33		4 688,34
Constructions	280 449,05	31 778,49		312 227,54
Réseaux et installations de voirie	2 901 711,32	63 111,58	3,46	2 964 819,44
Réseaux divers	842,27			842,27
Installations techniques, agencements et matériels	55 714,19	3 635,44	103,19	59 246,44
Collections et œuvres d'art	2 588,20	241,53		2 829,73
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	228 579,46	6 457,43		235 036,89
Immobilisations reçues en affectation	7 222,19	2 071,65		9 293,84
Autres immobilisations corporelles	27 181,61	3 109,98	1 694,18	28 597,41
Immobilisations concédées ou affermées	4 762,46			4 762,46
Immobilisations corporelles en cours	102 384,38	100 019,87	117 324,20	85 080,05
<i>dont avances versées sur commandes</i>	<i>3 812,10</i>	<i>13 662,92</i>	<i>8 847,71</i>	<i>8 627,30</i>
Total des valeurs brutes	3 634 015,17	210 798,39	119 111,17	3 725 702,39

En K€	Solde au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/N
Amortissements	139 720,84	21 275,09	1 594,12	159 401,80
Dépréciations	0,00	360,55	0,00	360,55
Total des valeurs nettes	139 720,84	21 635,63	1 594,12	159 762,35

Les bâtiments et constructions représentent le poste le plus significatif de l'actif immobilisé et se décomposent comme suit :

Bâtiments :

En K€	Exercice N-1	Exercice N
Bâtiments scolaires	199 984,87	200 010,26
<i>en propriété</i>	59 935,85	59 935,85
<i>mis à disposition</i>	140 049,02	140 074,41
Bâtiments administratifs et publics	156 644,99	163 455,85
<i>en propriété</i>	156 553,52	163 364,38
<i>mis à disposition</i>	91,47	91,47
Total des valeurs brutes	356 629,86	363 466,12

Constructions :

En K€	Exercice N-1	Exercice N
sur bâtiments en propriété	61 289,32	64 543,34
sur sol d'autrui	2 354,44	24 383,96
sur bâtiments mis à disposition	83 366,68	89 719,95
Total des valeurs brutes	147 010,44	178 647,26

Les principales entrées sur l'exercice 2020 sont :

- ✓ pour les bâtiments : l'acquisition de nouveaux locaux dans le cadre du programme de regroupement des services pour 1 246,72 K€, la réalisation de la 4ème aile de l'IUT pour 4 937,21 K€,
- ✓ pour les constructions : l'intégration du bâtiment Hélios dans le cadre du programme Institut National de l'Energie Solaire (INES) pour 22 029,53 K€, les travaux d'accessibilité PMR ou d'isolation thermique dans les collèges publics pour 4 317,38 K€
- ✓ pour les routes : la réhabilitation du tunnel du Chevril sur la route d'accès à Tignes pour 2 106,72 K€, les travaux de sécurisation des gorges de l'Arly pour 11 305,04 K€, ainsi que les travaux de renforcement de chaussée et mise en sécurité de l'ensemble des routes départementales pour 48 483,52 K€.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 85 080,05 K€ à la clôture de l'exercice 2020, en légère diminution par rapport à 2019 malgré les avances qui ont fortement augmenté - + 4 815,20 - en raison, d'une part, des avances versées au titulaire des marchés publics en cours autorisée par l'ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020 portant « diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 » et autorisant le versement jusqu'à 80% du montant du marché et d'autre part, avec la signature de nouvelles conventions de mandat pour les travaux de construction et de restructuration des collèges publics.

Elles se décomposent comme suit :

En K€	Exercice N-1	Exercice N
Constructions	30 177,76	31 588,24
Autres	72 206,62	53 491,81
Total des valeurs brutes	102 384,38	85 080,05

La voirie :

Le poste Réseaux et installations de voirie représente 79,5 % des immobilisations corporelles. Le Département a en charge 3 138 km de chaussées dont 924 km sont situés au-dessus de 1000 mètres d'altitude. En raison de sa situation géographique montagnaise, il a doit assurer la sécurité d'un grand nombre d'ouvrages d'art et de systèmes de protection contre les risques naturels – 1 161 ponts, 6 759 murs, 29 tunnels et 1986 ouvrages ou équipements de protection dont 48 galeries.

En K€	Exercice N-1	Exercice N
Réseaux de voirie	2 886 358,82	2 948 233,70
Installations de voirie	15 352,50	16 585,74
Total des valeurs brutes	2 901 711,32	2 964 819,44

Engagé dans l'expérimentation à la certification des comptes locaux, dont l'exercice 2020 est le 1^{er} exercice certifié à blanc par un professionnel du chiffre, le Département a commencé, en partenariat avec le comptable public, un travail de fiabilisation des comptes de la collectivité.

Des écarts significatifs ont été relevés dans le diagnostic global d'entrée et confirmé par l'audit du bilan d'ouverture du commissaire aux comptes, sur les comptes d'immobilisation corporelles et d'immobilisations en cours.

Un plan d'action a été validé par le comité de projet lié à l'expérimentation ; celui-ci couvre les travaux d'inventaire physique à mettre en œuvre ainsi que le rapprochement avec l'inventaire comptable de l'ordonnateur et du payeur départemental.

Pour informations, détails des immobilisations des budgets annexes significatifs :

En K€	Solde au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Terrains	7 291,70	38,03	0,00	7 329,73
Forêts départementales	6 065,29	38,03		6 103,32
Aéroport Chambéry-Aix les Bains	1 001,77			1 001,77
SPTV	224,64			224,64
Agencements et aménagements de terrains	15 014,48	54,99	50,88	15 018,60
Forêts départementales	449,34	4,11		453,45
Aéroport Chambéry-Aix les Bains	14 565,14	50,88	50,88	14 565,14
Constructions	77 550,98	43,40	43,40	77 550,98
Aéroport Chambéry-Aix les Bains	11 725,06	43,40	43,40	11 725,06
SPTV	65 825,92			65 825,92
Réseaux et installations de voirie	8,92	0,00	0,00	8,92
Forêts départementales	0,63			0,63
Communication électroniques	8,29			8,29
Réseaux divers	8 365,20	0,00	0,00	8 365,20
Communication électroniques	8 365,20			8 365,20
Installations techniques, agencements et matériels	464,81	0,00	0,00	464,81
SPTV	464,81			464,81
Collections et œuvres d'art	3,50	0,00	0,00	3,50
Forêts départementales	3,50			3,50
Autres immobilisations corporelles	1 176,06	0,00	0,00	1 176,06
Forêts départementales	11,98			11,98
Aéroport Chambéry-Aix les Bains	365,72			365,72
SPTV	798,36			798,36
Immobilisations concédées ou affermées	26 251,41	94,28	0,00	26 345,68
Locations mobilières assujetties à TVA	24 980,80			24 980,80
Aéroport Chambéry-Aix les Bains	1 270,60	94,28		1 364,88
Immobilisations corporelles en cours	5,75	357,30	168,79	194,26
Forêts départementales	5,75	42,14	42,14	5,75
Aéroport Chambéry-Aix les Bains	0,00	315,16	126,65	188,51
<i>dont avances versées sur commande</i>	<i>0,00</i>	<i>188,51</i>	<i>0,00</i>	<i>188,51</i>
<i>Aéroport Chambéry-Aix les Bains</i>	<i>0,00</i>	<i>188,51</i>	<i>0,00</i>	<i>188,51</i>
Total des valeurs brutes	136 132,80	588,00	263,07	136 457,74

En K€	Solde au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/N
Amortissements	88 869,17	1 300,39	0,00	90 169,56
Communication électronique	3 778,98	400,41		4 179,38
Forêts départementales	228,19	18,57		246,76
Locations immobilières assujetties à TVA	687,76			687,76
Aéroport Chambéry-Aix les Bains	17 453,81	836,53		18 290,33
SPTV	66 720,43	44,88		66 765,32
Total des valeurs nettes	88 869,17	1 300,39	0,00	90 169,56

NOTE 3 : DROIT DE RETOUR

Le Département met à disposition des immobilisations dans le cadre des délégations de service public ou dans le cadre de ses budgets annexes. Certaines immobilisations ont été mis à disposition dans le cadre de transfert de compétences (obligatoire ou volontaire).

L'ensemble des actifs mis à disposition ou affectés représente une valeur brute de 38 777,89 K€ euros à la fin de l'exercice 2020 et se répartissent ainsi :

Comptes	Nature	Montants bruts	Amort.	Valeur nette
Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition				
Budget principal :				
Autres mises en concession	- Mises en concession des biens relatifs aux gares routières	2 208,81	522,48	1 686,32
Autres mises en affectation	- Biens mis en affectation lors de la création de l'IME Saint Louis du Mont - divers matériels et équipements mis à disposition du GIP Cancer - Bâtiment affecté au SDIS73	10 223,40	7 147,27	3 076,14
Budget annexe Locations immobilières assujetties TVA :				
Autres mises en affectation	Bâtiments mis en affectation à la SPLS	24 980,80	687,76	24 293,04
Budget annexe Aéroport Chambéry Aix les Bains				
Mise en concession	Délégation de service public gestion de l'aéroport – délégataire SEACA	1 364,88	0,00	1 364,88

Les travaux engagés dans le cadre de l'expérimentation à la certification des comptes locaux en partenariat avec le comptable public, vont permettre de fiabiliser les comptes de la collectivité et lever les écarts significatifs qui ont été relevés par l'audit du bilan d'ouverture du commissaire aux comptes, notamment sur les comptes des immobilisations affectées, concédées ou affermées lors de délégation de service public.

NOTE 4 : LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Liste des immobilisations financières du Département à fin 2020 :

Immobilisation financière	Valeur brute au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2020
Titre de participation	47 918,48		15,00	47 903,48
Titre immobilisé	510,63	0,38		511,01
Prêts	3 053,01	138,66	366,86	2 824,81
Dépôts et cautionnements versés	66,86	1,52		68,38
Autres créances immobilisées	222,57		29,77	192,80
Total des valeurs brutes	51 771,56	140,56	411,63	51 500,49

Titre de participation :

	Société	Quotité capital détenu	Nombre de titres
Titre de participation	SAS Société aménagement de la Savoie	34,42%	12 467
	Savoie Stations Ingénierie Touristique (SSIT)	73,96%	214 104
	Semval	67%	3 234 224
	SEM des Bauges	20,18%	136
	SEM Agriculture Environnement	30%	750
	Société des autoroutes AREA	0,08%	4 080
	Société des Trois Vallées (S3V)	50%	2 462 199
	Société Française du Tunnel routier du Fréjus (SFTRF)	0,01%	6 487
	SEM de construction et rénovation des Quatre Vallées (SEM4V)	2,86%	10 000
	Société Publique Locale de la Savoie (SPLS)	44,72%	18 112
	Agence France Locale Société Territoriale	1,52%	23 532
	SCIC Campus numérique in the Alps 250 parts	0,00%	250

Les titres de participation ont diminué suite à la dissolution de la SAEM Maurienne Expansion dont l'objet était de favoriser la création et le développement d'activités économiques en Maurienne et dont l'activité a été transféré à l'association Auvergne-Rhône-Alpes entreprises créée à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

A fin 2020, la valeur des titres de participation est estimée à 106 667 771,19 euros générant une plus-value globale de 59 034 434,37 euros. Cependant, une dépréciation de 2 338 euros est constatée sur la SEM 4V d'une part, dont le capital social a diminué entraînant une diminution de la participation du Département et sur l'Agence France Locale Société Territoriale d'autre part, dont la situation nette des capitaux propres a légèrement diminué.

Titres immobilisés :

	Société	Quotité capital détenu	Nombre de titres
Titre immobilisé Droit propriété	Compagnie Nationale du Rhône	0,82%	22 250
	SAFER Rhône-Alpes	3,17%	11 447
	PROCIVIS - anciennement Crédit immobilier de Savoie	8,04%	300
	SA du Grand cercle Casino Aix les Bains	2,65	12
	Société Locale d'épargne de Savoie	0,02%	1 530

Prêts :

L'état des échéances des prêts et des créances à la clôture en distinguant les échéances à plus d'un an et les échéances à moins d'un an :

Montant en Euros

	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Prêts		
Prêt aux collectivités et aux groupements	104 823,15	52 884,02
Prêt au personnel	4 516,00	4 668,00
Autres prêts	1 551 850,07	1 109 911,18
Créances		
Créances pour avances en garanties d'emprunt	181 337,87	
Créances sur autres communes	11 453,63	

En raison du contexte de la crise sanitaire sur l'exercice 2020, le Département a délibéré lors de la décision modificative du 20 juin 2020 pour accorder un différé de remboursement d'un an au titre des avances versées dans le cadre du dispositif Fadega pour les sociétés coopératives agricoles et de décaler l'ensemble des annuités restant dues d'une année supplémentaire par rapport à la durée initiale. Le montant des échéances reportées s'élève à 321 542 euros

NOTE 5 : LES STOCKS

Les catégories de stocks tenus au département de Savoie sont

- les stocks combustibles et carburants
- les stocks de pièces détachées

La comptabilisation des stocks a été mise en place à partir de l'exercice 2020.

Le stock initial est constitué au 1er janvier 2020 par le crédit de l'excédent de fonctionnement capitalisé à partir de l'inventaire physique arrêté au 31 décembre 2019.

Il n'y a pas d'autre stock significatif identifié au sein de la collectivité.

La valeur du stock au 31 décembre 2020 se décompose comme suit :

Catégorie de stock	Solde au 31/12/2020			Stock initial au 01/01/2020		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stock Combustible et carburants	202,83		202,83	222,06		222,06
Stock fournitures techniques	1 434,05		1 434,05	1 398,92		1 398,92
Total	1 636,88		1 636,88	1 620,98		1 620,98

NOTE 6 – LES CREANCES

Comptes	Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	> à 5 ans	Total
Redevable	674,76	38,69	0,20		713,66
Locataires-acquéreurs et locataires	46,55	0,00			46,55
Clients douteux	1 023,84	0,57	2,28	2,96	1 029,66
Etat subvention à recevoir - amiable	683,70	16,04			699,75
Etat subvention à recevoir - contentieux		28,49		560,00	588,49
Compte pivot - admission en non-valeur	0,00				0,00
Opération particulière avec l'état et les collectivités publiques Recettes	1 108,54	20,70	28,56		1 157,81
Autres comptes débiteurs	3 094,03	623,89	190,34	388,13	4 296,39
Débiteurs d'indus d'insertion et d'aide sociale	394,30	918,08	279,91	76,89	1 669,18
Total	7 025,73	1 646,48	501,29	1 027,98	10 201,49

La situation des états des restes à recouvrer du département au 31 décembre 2020 se caractérise par l'importance de la part des titres impayés de l'exercice 2020 (année courante) qui représente 70 % de l'ensemble.

C'est la conséquence de l'ordonnance COVID 2020-306 du 25 mars 2020 qui a suspendu de plein droit les procédures de recouvrement des recettes publiques du 12 mars 2020 au 23 août 2020 et qui a entraîné l'arrêt total de l'automate des poursuites Helios pendant une période de près de 6 mois.

Par ailleurs, le montant des impayés des années 2014 à 2018 (de 1 à 5 ans) concerne pour une très large part des dossiers de récupération sur succession dont la créance a fait l'objet d'annulation en 2020, démarche qui sera poursuivie en 2021.

Selon la méthode adoptée pour les dépréciations de créances, le montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice 2020 est de 3 880,57 K€ euros pour les créances incertaines.

La dépréciation de créances est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement de la créance devient inférieure à sa valeur nette comptable et qu'elle représente alors une perte probable. Cette dépréciation de créances est donc calculée, à chaque fin d'exercice, selon une procédure définie en partenariat avec le Payeur départemental. Cette évaluation s'établit sur la base des créances restant à recouvrer au 31 décembre de l'exercice précédent et d'une estimation du risque de non encaissement en fonction de catégories de recettes définies (ex : créances sociales...).

DEPRECIATIONS	Solde au 01/01/2020	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde au 31/12/2020
Dépréciation créances incertaines	1 169,00	3 880,57	3 385,55	1 664,01
Total des dépréciations	1 169,00	3 880,57	3 385,55	1 664,01

NOTE 7 : LA TRÉSORERIE

	2019	2020
Disponibilités	93 574,90	86 938,71
Livrets d'épargne des pupilles du département	17,96	17,96
Avances et fonds de caisse des régisseurs	46,26	55,78
Total	93 639,71	87 011,87

En application de l'article 26-3° de la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), les fonds des collectivités territoriales et leurs établissements publics sont déposés au Trésor. Tous les décaissements et encaissements, quel que soit leur mode, sont constatés au compte 515. Le compte de disponibilités correspond aux sommes qui sont mises à la disposition de l'État dans le cadre de l'obligation de dépôt de fonds au Trésor à laquelle est soumise le département de la Savoie en tant qu'entité publique.

En vertu de cette obligation le comptable public paie les dépenses et encaisse les recettes de la collectivité via son compte bancaire ouvert dans les écritures de la Banque de France ou via un compte de transfert interne d'opérations entre tous les comptables centralisateurs ou non centralisateurs de la DGFIP, ce qui conduit à un ajustement quotidiennement du solde du compte de disponibilités avec sa contrepartie tenue parallèlement dans la comptabilité de l'État.

Le solde du compte financier constitue par ailleurs la limite au-delà de laquelle le paiement des dépenses est impossible, aucun découvert bancaire n'étant autorisé par l'État.

Ce compte financier sert également aux mouvements d'encaissement et de décaissement de fonds découlant des opérations des budgets annexes puisque ceux-ci ne sont pas dotés de l'autonomie financière.

L'évolution à la baisse du solde du compte s'explique enfin et en partie par un niveau de restes à payer plus faible à fin 2020 pour des raisons qui sont liées à la baisse des comptes de dettes non financières (cf. la fiche correspondante).

Il est à noter que, du fait de la procédure dite d'« avis de règlement », mise en œuvre par l'administration pour régler une partie de ses engagements, notamment envers les collectivités territoriales, certaines opérations sont comptabilisées dans le compte au Trésor sans qu'interviennent des flux monétaires en contrepartie. Les principales opérations concernées sont les recettes fiscales qui sont créditées sur le compte au Trésor sans faire l'objet d'un encaissement sur le compte Banque de France.

NOTE 8 : LES FONDS PROPRES

Fonds propres et Passif	Solde au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Apports non rattachés à un actif déterminé				
– Dotations	1 637 940,55	30,43	4,70	1 637 966,28
– Fonds globalisés	310 799,53	12 397,44		323 196,96
dont FCTVA	288 649,33	12 397,44		301 046,77
Subventions d'investissement				
– rattachées à un actif amortissable	121 344,69	4 874,67	261,88	125 957,48
– rattachées à un actif non amortissable	421 152,17	8 973,91		430 126,08
Neutralisations et régularisations				
– plus ou moins-values de cessions d'actifs	28 396,84	1 456,94	129,47	29 724,31
– neutralisation des amortissements				0,00
– neutralisation des provisions				0,00
– régularisations (mises à la réforme)	-3 589,29	-0,52		-3 589,81
Réserves	1 033 740,96	77 128,49		1 110 869,46
Report à nouveau	39 488,32	84 401,01	75 507,51	48 381,82
Résultat de l'exercice	84 401,01	65 356,51	84 401,01	65 356,51
Droits de l'affectant et du remettant	5 424,49			5 424,49
Droits du concédant ou de l'affermant	7 669,75			7 669,75
TOTAL	3 962 324,11	201 659,81	75 903,56	4 007 269,16

La variation des fonds propres tient essentiellement aux apports

- du FCTVA pour 12 397,44 K€ en augmentation de 25,3 % par rapport à 2019,
- des subventions d'investissement reçues pour 13 848,58 K€ et dont les plus significatives proviennent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour sa participation à la construction de la 4^{ème} aile de IUT pour 1 740,61 K€, de l'Etat pour la subvention des travaux du musée Savoisien pour 541,6 K€, des communes et des exploitants de remontées mécaniques dans le cadre leur participation au Plan Qualité route pour 5 068,92 K€, le réseau SNCF pour la

participation à la sécurisation contre les chutes de blocs et aux études de suppression de passage à niveau pour 970,10 K€ ou la dotation versée par l'Etat pour équipement des collèges publiques pour 1 841,00 K€. Le montant des subventions reçues sur l'exercice 2019 était de 11 906,92 K€ soit une baisse de 14 %

- du résultat de l'exercice qui augmente de 37 826,63 K€ par rapport à l'exercice 2019.

Les réserves affectées au 31 décembre 2020 sont de 77 128,49 en augmentation de 45,9 % par rapport à 2019.

Les travaux engagés dans le cadre de l'expérimentation à la certification des comptes locaux en partenariat avec le comptable public, vont permettre de fiabiliser les comptes de la collectivité et lever les écarts significatifs qui ont été relevés par l'audit du bilan d'ouverture du commissaire aux comptes, notamment sur les comptes des subventions d'équipement reçues.

Détail des budgets annexes significatifs

Fonds propres et Passif	Solde au 01/01/2020	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020	BA Communication électroniques	BA Forêts départementales	BA Location mobilières assujetties TVA	BA Aéroport Chambéry Aix les Bains	BA SPTV
Apports non rattachés à un actif déterminé									
– Dotations	4 578,79			4 578,79				4 244,73	334,07
– Fonds globalisés dont FCTVA	3,84			3,84		3,84			
Subventions d'investissement									
– rattachées à un actif amortissable	27 955,83	165,19		28 121,02	11 996,77	110,43	1 711,71	14 302,11	
– rattachées à un actif non amortissable	659,72	43,78	8,76	694,74		490,99	203,75		
Neutralisations et régularisations									
– plus ou moins-values de cessions d'actifs	-1 224,94			-1 224,94	-431,39		-793,55		
– neutralisation des amortissements				0,00					
– neutralisation des provisions				0,00					
– régularisations (mises à la réforme)	638,67			638,67	638,67				
Réserves	90 893,70	647,55		91 541,25	642,42	405,53	20 948,24		69 545,05
Report à nouveau	1 727,69	2 911,21	780,66	3 858,24	2 240,90	0,00		395,06	1 222,28
Résultat de l'exercice	2 778,10	-2 778,10		0,00	-2 883,32	122,98		10,13	-27,89
Droits du concédant ou de l'affermant									
– mise à disposition chez le bénéficiaire		0,00	0,00	0,00					
– mise en concession ou en affermage				0,00					
TOTAL	128 011,41	989,63	789,42	128 211,62	12 204,05	1 133,78	22 070,16	18 952,03	71 073,51

NOTE 9 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Pour l'exercice 2020, les provisions sont détaillées comme suit et concerne uniquement le budget principal :

En K€	Solde au 1/1/2020	Dotations	Reprises liées à utilisation	Provisions devenues sans objet	Solde au 31/12/2020
Provisions pour risques	6 693,51	12,00	30,00		6 675,51
Provisions pour CET	687,79	856,26	687,78		856,26
Provisions pour charges	2 409,24	0,00	0,00		2 409,24
Total	9 790,53	868,26	717,78		9 941,00

En 2020, les provisions suivantes ont été constituées :

- le CET : le CET supérieur à 15 jours est de 8044 jours contre 6377 en 2019 et représente une augmentation de 167,47 K€ (24%) sur le montant de la provision.
- les contentieux relatif au personnel : les contentieux relatifs au personnel font l'objet de provision. 3 dossiers de contentieux avec demande d'indemnisation

Le Département procède progressivement à l'ajustement de 8,74 M€ de provision non justifiée.

NOTE 10 : LA DETTE FINANCIÈRE

A la clôture de l'exercice 2020, le montant des emprunts et dettes assimilés s'élève à 158 664,37 K€ se décomposant en :

Emprunt obligataire	47 500,00 K€
Emprunt auprès des établissements financiers	111 164,37 K€

A fin 2019, l'encours de dette était de 168 831,48 K€ soit une baisse de 10 167,11 K€.

Un nouvel emprunt obligataire de 10 000,00 K€ a été contracté sur 2020 ; aucun autre emprunt notamment auprès des établissements financiers n'a été souscrit ; l'emprunt obligataire a permis de renégocier un emprunt à hauteur de 8 000,00 K€ (annexe B1.6).

Le capital restant dû au 31 décembre a diminué des remboursements des échéances de l'exercice – capital et intérêts.

A la clôture 2020, le montant des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) est de 623,72 K€ réparti entre les intérêts sur les emprunts obligataires – 316,12 K€ – et sur les emprunts auprès des établissements financiers – 307,60 K€.

A fin 2019, le montant des ICNE était de 318,72 K€ sur les emprunts obligataires et de 383,90 K€ sur les emprunts auprès des établissements financiers.

L'encours est composé, fin 2020, après couvertures, à hauteur de 84,76 % d'emprunts à taux fixe (contre 79,68 % fin 2019) et à hauteur de 15,24 % d'emprunts à taux variable (contre 20,32 % fin 2019), structure destinée à permettre au Département à la fois de bénéficier de la baisse significative des taux d'intérêt à court terme et de limiter le risque de taux.

L'encours à taux fixe comprend un produit de pente dont le taux est fonction d'une fourchette de variation entre un taux court « le CMS EUR 5 ans » (Constant Maturity Swap) - taux d'un emprunt en EUR amorti in fine sur une durée de 5 ans - et un taux long « le CMS EUR 30 ans - taux d'un emprunt en EUR amorti in fine sur une durée de 30 ans -. Le risque lié à la part de cet encours est toutefois peu élevé et plafonné à 5,5 %, ce qui permet d'en assimiler la nature à celle d'un taux fixe.

Plus de 97 % de l'encours relèvent de la catégorie des produits financiers les moins risqués au sens de la Circulaire interministérielle n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics. Le risque lié à la part de l'encours relevant de la catégorie supérieure est par ailleurs peu élevé et plafonné à 5,5 %. L'intégralité de l'encours mobilisé est donc constituée de produits dépourvus de risques significatifs.

Echéancier des emprunts :

	Echéance à moins de 1 an	Echéance du 1 à 5 ans	Echéance à + 5 ans
Capital amorti	11 196,19	53 067,23	94 400,96
Intérêts	3 115,08	11 601,32	4 134,11

Le détail des différents éléments composant l'état de la Dette au 31 décembre 2020 :

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					55 500 000,00									
20161201 Emprunt obligataire CACIB 15,5 M 21 ans	EMISSION OBLIGATAIRE EMISSION OBLIGATAIRE	05/12/2016 10/11/2015	05/12/2016 13/11/2015	05/12/2029 13/11/2036	15 000 000,00 15 500 000,00	F F	Taux fixe à 1.305 % Taux fixe à 2.039 %	1,300 2,040	1,300 2,040	EUR EUR	X X	F F	O O	A-1 A-1
Emprunt obligataire GFI 15 M€	EMISSION OBLIGATAIRE	03/12/2015	03/12/2015	15/01/2031	15 000 000,00	F	Taux fixe à 1.83 %	1,830	1,830	EUR	X	F	O	A-1
Emprunt obligataire-10M€	EMISSION OBLIGATAIRE	02/12/2020	21/12/2020	21/01/2028	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	X	F	O	A-1
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					262 747 797,50									
1641 Emprunts en euros (total)					189 489 065,97									
20002	SFIL	19/12/2000	22/12/2000	01/01/2002	4 939 348,16	F	Taux fixe à 5.9 %	5,900	5,900	EUR	A	P	O	A-1
20007	CAISSE D'EPARGNE	19/12/2000	21/12/2000	25/12/2001	5 335 715,60	F	Taux fixe à 5.7 %	5,700	5,700	EUR	A	P	O	A-1
20008	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2000	21/12/2000	30/12/2001	9 146 941,03	F	Taux fixe à 5.91 %	5,910	5,910	EUR	A	P	O	A-1
20303	SOCIETE GENERALE	16/12/2003	17/12/2003	17/12/2004	3 817 061,18	F	Taux fixe à 4.68 %	4,680	4,680	EUR	A	P	O	A-1
20304	SOCIETE GENERALE	16/12/2003	17/12/2003	17/12/2004	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.84 %	4,840	4,840	EUR	A	P	O	A-1
20402	SOCIETE GENERALE	14/12/2004	22/12/2004	22/12/2005	7 000 000,00	F	Taux fixe à 4.23 %	4,230	4,230	EUR	A	P	O	A-1
20404	CREDIT FONCIER DE FRANCE	22/10/2004	28/12/2004	01/12/2005	8 000 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.055 sur Euribor 12M) + 0.055	2,370	2,400	EUR	A	P	O	A-1
20405	CREDIT AGRICOLE	23/12/2004	23/12/2004	23/03/2005	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	4,240	EUR	T	P	O	A-1
20501	SFIL	14/12/2005	15/12/2005	01/12/2006	5 000 000,00	C	Taux fixe 2.4% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0.3% sinon 5.81%	5,910	6,000	EUR	A	P	O	B-3
20502	CREDIT AGRICOLE	20/12/2005	20/12/2005	23/03/2006	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.745 %	3,740	3,800	EUR	T	P	O	A-1
20503	SOCIETE GENERALE	19/12/2005	21/12/2005	21/12/2006	10 000 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.025 sur Euribor 12M) + 0.025	2,820	2,860	EUR	A	P	O	A-1
20604	SOCIETE GENERALE	14/12/2006	20/12/2006	20/12/2007	9 000 000,00	F	Taux fixe à 3.9758 %	3,960	4,030	EUR	A	X	O	A-1
20605	CREDIT AGRICOLE	14/12/2006	14/12/2006	22/03/2007	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3.93 %	3,930	3,990	EUR	T	P	O	A-1
20606	CREDIT FONCIER DE FRANCE	13/12/2006	20/12/2006	20/12/2007	5 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.02)-Floor -0.02 sur TAM(Postfixé)	4,000	4,060	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
20607	SOCIETE GENERALE	14/12/2006	20/12/2006	20/12/2007	3 000 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.015)-Floor -0.015 sur TAG 3M(Postfixé)	3,950	4,010	EUR	A	P	O	A-1
20608	CREDIT FONCIER DE FRANCE	13/12/2006	13/02/2012	31/12/2012	28 500 000,00	F	Taux fixe à 3.06 %	3,060	3,060	EUR	A	C	O	A-1
20702	CAISSE D'EPARGNE	27/12/2007	28/12/2007	25/04/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,730	EUR	T	P	O	A-1
21001	CREDIT FONCIER DE FRANCE	09/12/2010	09/12/2010	28/12/2011	7 000 000,00	F	Taux fixe à 3.14 %	3,140	3,140	EUR	A	P	O	A-1
21002	CREDIT FONCIER DE FRANCE	17/12/2010	25/12/2010	25/03/2011	10 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.35 sur Euribor 3M) + 0.35	1,360	1,390	EUR	T	P	O	A-1
21003	SFIL	20/02/2010	20/02/2010	01/04/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 2.07 %	2,070	2,090	EUR	T	P	O	A-1
21006	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2010	31/01/2012	31/03/2012	10 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.35 sur Euribor 3M) + 0.35	1,680	1,720	EUR	T	P	O	A-1
21102	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	15/12/2011	15/12/2011	20/03/2012	5 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.75	2,230	2,250	EUR	T	P	O	A-1
21103	Helaba Landesbank Hessen-Thüringen	17/10/2011	17/10/2011	17/02/2012	30 000 000,00	F	Taux fixe à 3.73 %	3,730	3,760	EUR	S	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					73 258 731,53									
200202 tirage 1	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	31/12/2002	31/12/2009	30/03/2010	11 875 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.1)-Floor -0.1 sur TAG 3M(Postfixé)	0,450	0,450	EUR	T	C	O	A-1
200202-Tirage 2	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	31/12/2002	01/10/2012	28/03/2013	4 166 672,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.1)-Floor -0.1 sur TAG 3M(Postfixé)	0,180	0,180	EUR	T	C	O	A-1
20505-Tirage T4M	CREDIT AGRICOLE	20/12/2005	20/12/2005	31/12/2011	8 250 000,00	V	(T4M(Postfixé) + 0.025)-Floor -0.025 sur T4M(Postfixé)	2,350	2,370	EUR	X	X	O	A-1
20703	SOCIETE GENERALE	13/04/2007	13/04/2007	30/06/2014	39 767 059,53	V	(EONIA(Postfixé) + 0.015)-Floor -0.015 sur EONIA(Postfixé)	3,880	4,010	EUR	X	X	O	A-1
20901-Tirage T4M	CREDIT AGRICOLE	01/12/2009	01/12/2009	30/11/2010	0,00	V	T4M(Postfixé) + 0.57	0,920	0,930	EUR	X	X	O	A-1
21004	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/12/2010	01/10/2012	31/03/2013	9 200 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.51)-Floor -0.51 sur TAG 3M(Postfixé)	0,580	0,580	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
21005-Tirage T4M	CREDIT AGRICOLE	30/12/2010	30/12/2010	31/12/2030	0,00	V	T4M(Postfixé) + 0.92	1,410	1,440	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					318 247 797,50									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N						
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		10 000 000,00		55 500 000,00					0,00	786 295,00	140 855,00	307 596,69
20161201	O	10 000 000,00	A-1	16 000 000,00	8,93	V	Euribor 12M + 0.23	0,400	0,00	195 750,00	133 855,00	2 784,61
Emprunt obligataire CACIB 16,5 M 21 ans	N	0,00	A-1	15 500 000,00	15,87	F	Taux fixe à 2.039 %	2,030	0,00	316 045,00	0,00	41 562,05
Emprunt obligataire GFI 15 M€	N	0,00	A-1	15 000 000,00	10,04	F	Taux fixe à 1.83 %	1,830	0,00	274 500,00	0,00	263 250,00
Emprunt obligataire-10M€	N	0,00	A-1	10 000 000,00	7,06	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,00	0,00	7 000,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		25 127 796,97		103 164 374,75					12 167 111,28	3 663 133,04	109 091,98	316 126,07
1641 Emprunts en euros (total)		16 392 584,23		90 483 827,58					9 985 120,08	3 308 942,96	109 091,98	292 058,14
20002	N	0,00	A-1	403 348,07	0,00	F	Taux fixe à 5.9 %	5,880	380 876,31	46 269,24	0,00	23 731,38
20007	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 5.7 %	5,700	429 448,32	24 478,65	0,00	0,00
20008	N	0,00	A-1	2 995 697,68	5,00	F	Taux fixe à 5.91 %	5,900	502 673,76	206 753,75	0,00	0,00
20303	N	0,00	A-1	816 516,23	2,96	F	Taux fixe à 4.69 %	4,670	248 206,54	49 829,03	0,00	1 379,91
20304	N	0,00	A-1	1 362 563,28	7,96	F	Taux fixe à 4.84 %	4,830	136 883,58	72 573,23	0,00	2 381,46
20402	N	0,00	A-1	3 377 642,26	8,98	F	Taux fixe à 4.23 %	4,220	303 337,11	155 705,43	0,00	3 174,98
20404	O	4 034 539,00	B-3	4 034 539,32	8,92	C	Taux fixe 3.38% si Spread CMS EUR 30A(Postfixé)-CMS EUR 5A(Postfixé) >= 0% sinon 5.5%	3,670	348 469,23	160 335,34	0,00	12 816,39
20405	N	0,00	A-1	1 687 220,54	8,98	F	Taux fixe à 3.05 %	3,040	179 583,26	60 996,54	0,00	1 119,23
20501	O	1 539 141,33	A-1	1 539 141,33	4,92	F	Taux fixe à 4.71 %	4,780	281 460,49	196 332,18	109 091,98	6 041,13
20502	N	0,00	A-1	6 279 107,07	14,98	F	Taux fixe à 3.05 %	3,040	325 465,60	197 740,52	0,00	3 723,66
20503	O	5 478 761,00	A-1	5 478 760,71	9,97	F	Taux fixe à 3.05 %	3,340	414 844,32	195 875,27	0,00	5 363,10
20604	N	0,00	A-1	6 074 754,81	15,97	F	Taux fixe à 3.9758 %	4,030	266 304,85	256 309,85	0,00	7 379,78
20605	N	0,00	A-1	2 257 692,97	5,98	F	Taux fixe à 2.8 %	2,790	340 885,13	69 201,71	0,00	1 404,79
20606	N	0,00	A-1	2 946 802,43	10,97	V	(TAM(Postfixé) + 0.02)-Floor -0.02 sur TAM(Postfixé)	0,000	197 544,92	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
20607	N	0,00	A-1	1 221 859,94	5,97	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.015)-Floor -0.015 sur TAG 3M(Postfixé)	0,000	171 080,73	0,00	0,00	0,00
20608	N	0,00	A-1	18 240 000,00	16,00	F	Taux fixe à 3.06 %	3,050	1 140 000,00	593 028,00	0,00	0,00
20702	N	0,00	A-1	3 145 278,10	12,07	F	Taux fixe à 4.58 %	4,640	187 463,35	151 941,19	0,00	26 810,00
21001	N	0,00	A-1	2 701 841,65	4,99	F	Taux fixe à 3.14 %	3,130	492 032,12	100 287,64	0,00	471,32
21002	O	5 340 142,90	A-1	5 340 142,89	9,98	F	Taux fixe à 2.7825 %	3,250	495 075,15	184 288,57	0,00	1 478,71
21003	N	0,00	A-1	289 281,28	5,00	F	Taux fixe à 2.07 %	2,060	51 633,94	6 657,86	0,00	1 480,40
21006	N	0,00	A-1	5 500 000,00	11,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.35 sur Euribor 3M) + 0.35	0,000	600 000,00	0,00	0,00	0,00
21102	N	0,00	A-1	551 522,82	0,92	V	Euribor 3M + 0.75	0,350	539 388,03	3 155,78	0,00	98,63
21103	N	0,00	A-1	14 020 114,21	5,63	F	Taux fixe à 3.73 %	3,720	2 052 463,34	577 183,38	0,00	193 201,07
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		8 735 212,74		12 700 547,17					2 181 991,20	354 190,08	0,00	24 069,93
200202 Tirage 1	O	4 618 036,00	A-1	4 618 036,00	7,00	F	Taux fixe à 2.5125 %	2,920	659 724,00	186 936,14	0,00	0,00
200202-Tirage 2	N	0,00	A-1	1 944 464,00	7,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.1)-Floor -0.1 sur TAG 3M(Postfixé)	0,000	277 776,00	0,00	0,00	0,00
20505-Tirage T4M	N	0,00	A-1	0,00	6,00	V	(T4M(Postfixé) + 0.025)-Floor -0.025 sur T4M(Postfixé)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
20703	N	0,00	A-1	138 047,17	6,50	V	(EONIA(Postfixé) + 0.015)-Floor -0.015 sur EONIA(Postfixé)	0,000	844 491,20	0,00	0,00	0,00
20901-Tirage T4M	N	0,00	A-1	0,00	8,91	V	T4M(Postfixé) + 0.57	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
21004	O	4 117 176,74	A-1	6 000 000,00	15,00	F	Taux fixe à 3.19 %	2,590	400 000,00	167 253,94	0,00	24 069,93
21005-Tirage T4M	N	0,00	A-1	0,00	10,00	V	T4M(Postfixé) + 0,92	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		35 127 796,97		158 664 374,75					12 167 111,28	4 449 428,04	249 946,98	623 722,76

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
20404	CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 034 539,00 3 965 481,00	0,00 4 034 539,32	3	25,00	01/12/2005 - 01/12/2008	(Euribor 12M-Floor -0.055 sur Euribor 12M) + 0.055	(Euribor 12M-Floor -0.055 sur Euribor 12M) + 0.055	0,00	Taux fixe 3.38% et Spread CMS EUR 30A(Postfixé)-CMS EUR 5A(Postfixé) >= 0% sinon 5.5%	3,670	160 335,34	0,00	2,54
TOTAL (B)		8 000 000,00	4 034 539,32						0,00			160 335,34	0,00	2,54
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		8 000 000,00	4 034 539,32						0,00			160 335,34	0,00	2,54

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		22 976 080,93					21 093 257,97				0,00	0,00	0,00
Swap-1083721	21004	6 000 000,00	01/11/2025	ARKEA	swap	taux	4 117 176,74	01/02/2011	01/11/2025		0,00	0,00	0,00
Swap-2378986C	20501	1 539 141,33	01/12/2025	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	swap	taux	1 539 141,33	01/12/2008	01/12/2025	A	0,00	0,00	0,00
Swap-4689865C	200202 tirage 1	4 618 036,00	31/12/2027	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	swap	taux	4 618 036,00	30/09/2011	31/12/2027		0,00	0,00	0,00
Swap-476773	21002	5 340 142,89	27/12/2030	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	swap	taux	5 340 142,89	25/09/2011	27/12/2030		0,00	0,00	0,00
Swap-717939M	20503	5 478 760,71	23/12/2030	NATIXIS	swap	taux	5 478 761,00	21/12/2007	23/12/2030	A	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		15 000 000,00					10 000 000,00				0,00	0,00	0,00
SWAP-MX1442921V3	20161201	15 000 000,00	05/12/2029	ARKEA	swap	taux	10 000 000,00	05/12/2018	05/12/2029	A	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		4 034 539,32					4 034 539,00				0,00	0,00	0,00
Swap-843767C	20404	4 034 539,32	03/12/2029	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	swap	taux	4 034 539,00	01/12/2005	03/12/2029	A	0,00	0,00	0,00
Total		42 010 620,25					35 127 796,97				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					138 047,17	8 000 000,00						0,00	0,00	844 491,20	0,00	
20703	2007	X	21/12/2020	SOCIETE GENERALE	138 047,17	8 000 000,00	6,50	X	V	(EONIA(Postfixé) + 0.015)-Floor -0.015 sur EONIA(Postfixé)	0,000		0,00	0,00	844 491,20	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					8 000 000,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Emprunt obligataire-10ME	2020	F		EMISSION OBLIGATAIRE	8 000 000,00	0,00	7,06	X	F	Taux fixe à 0 %	0,000			0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						11 486 811,26	2 785 213,07		
Swap-1083721	21004	Taux fixe à 3.19 %	3,228	TAG 3M(Postfixé) + 0.1	-0,383	2 608 948,16	192 120,46	A-1	A-1
Swap-2378996C	20501	Taux fixe à 4.71 %	4,779	Taux fixe 2.4% si Spread CMS EUR 10A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0.3% sinon 5.91%	2,435	1 827 481,41	995 991,40	B-3	A-1
Swap-4689865C	200202 tirage 1	Taux fixe à 2.5125 %	2,574	TAG 3M(Postfixé) + 0.1	-0,380	1 917 777,48	97 343,39	A-1	A-1
Swap-476773	21002	Taux fixe à 2.7825 %	2,853	Euribor 3M	-0,548	2 097 896,79	152 618,17	A-1	A-1
Swap-717938M	20503	Taux fixe à 3.05 %	3,095	Euribor 12M + 0.025	-0,477	3 034 707,45	1 347 140,25	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						8 820,83	264 355,00		
SWAP-MX1442921V3	20161201	Euribor 12M + 0.23	-0,262	Taux fixe à 1.305 %	1,305	8 820,83	264 355,00	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)						3 257 599,09	1 631 629,39		
Swap-843787C	20404	Taux fixe 3.38% si Spread CMS EUR 30A(Postfixé)-CMS EUR 5A(Postfixé) >= 0% sinon 5.5%	3,429	Euribor 12M + 0.055	-0,438	3 257 599,09	1 631 629,39	A-1	B-3
Total						14 753 231,18	4 681 198,06		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

NOTE 11 – LES DETTES NON FINANCIERES

	2019	2020	Evolution
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 591,73	12 358,42	- 4 233,31
Dettes fiscales et sociales	0	14,64	+ 14,64
Opérations pour compte de tiers	532,08	1 513,87	+ 981,79
Dettes sur budgets annexes	13 659,49	15 963,94	+ 2 304,45
Autres dettes non financières	3 384,38	87,14	- 3 297,24
Produits constatés d'avance	774,22	108,05	- 666,17
Total	34 941,90	30 046,06	- 4 895,84

Les dettes non financières marquent une baisse significative en 2020 qui concerne principalement les fournisseurs d'immobilisations, ainsi que les autres dettes financières.

Cette évolution s'explique en grande partie par les mesures prises au titre de la crise COVID qui se sont poursuivies durant toute l'année et qui ont conduit à une forte accélération du rythme de paiement des dépenses.

NOTE 12 – LES COMPTES DE REGULARISATION

Le montant des produits constatés d'avance comptabilisé pour 108,05 K€ tire son origine du décalage constaté entre les participations versées par l'État (Ministère des solidarités) au titre du plan pauvreté qui représentent un montant total de 661,73 K€ et les dépenses effectuées à ce titre par le département en 2020 qui s'élèvent à 553,68 K€.

Comptes	Solde au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2020
Charges liées à la crise sanitaire Covid-19				
Frais d'émission des Emprunts				
Indemnités de renégociation de la dette				
Charges à étaler				
Charges constatées d'avance				
Produits constatés d'avance	774,22	108,05	774,22	108,05
Total	774,22	108,05	774,22	108,05

NOTE 13 : LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement pour l'ensemble des budgets (hors subvention d'équilibre versées entre budgets) représentent un total de 538 045,57 K€ sur l'exercice 2020. Ces recettes sont constituées à 93 % de produits fiscaux et de dotations qui se répartissent entre :

- des produits fiscaux à hauteur de 78,10 % et parmi lesquels figurent les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituant la ressource première du département puisqu'ils représentent environ le quart des produits de fonctionnement (24,61 %) ;
- des dotations et participations à hauteur de 15,17 % parmi lesquelles figurent la dotation globale de fonctionnement DGF occupant une place marginale avec 7,67 %

Recettes fiscales et Dotations divers	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020/2019	Variation en %
Fiscalité directe locale	398 899,34	409 157,53	-10 258,19	-2,57%
Impôts directs locaux	96 265,63	94 107,97	2 157,66	2,24%
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	35 313,44	33 379,00	1 934,45	5,48%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	7 821,45	7 422,84	398,61	5,10%
Autres contributions directes	98,77	255,33	-156,56	-158,51%
Taxe départementale de publicité foncière et droit d'enregistrement	133 862,45	142 012,00	-8 149,55	-6,09%
Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement	779,86	1 218,06	-438,20	-56,19%
Taxe d'aménagement part départementale	9 720,89	12 012,03	-2 291,14	-23,57%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	6 394,22	6 530,22	-136,00	-2,13%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergiques	22 822,88	24 257,50	-1 434,62	-6,29%
Taxe sur les conventions d'assurance	75 910,99	76 525,69	-614,70	-0,81%
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	2 053,65	1 951,16	102,49	4,99%
Taxe sur les remontées mécaniques	7 855,11	9 485,74	-1 630,63	-20,76%
Fiscalité reversée	25 945,37	25 940,13	5,24	0,02%
Attribution de compensation CVAE	9 889,65	9 889,65	0,00	0,00%
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	10 208,40	10 208,40	0,00	0,00%
Attribution au titre du fonds nationale de péréquation des DMTO	500,87	436,01	64,85	12,95%
Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	5 346,46	5 406,07	-59,61	-1,11%
Dotations et participations	82 517,33	80 101,77	2 415,56	2,93%
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	41 737,77	42 004,51	-266,74	-0,64%

Recettes fiscales et Dotations divers	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020/2019	Variation en %
FCTVA	648,21	674,60	-26,39	-4,07%
DGD Dotation générale de décentralisation	1 670,04	1 670,04	0,00	0,00%
Autres participations de l'Etat	2 237,31	1 438,69	798,62	35,70%
Participation des Départements	71,71	75,82	-4,11	-5,73%
Recettes liées au fonds compensation des charges territoriales (collèges publics)	1 206,27	1 386,09	-179,82	-14,91%
Autres participations de groupements	38,40	0,00	38,40	100,00%
Sécurité sociale et organismes mutualistes	0,00	38,04	-38,04	-100,00%
Fonds Européens	381,96	1 088,64	-706,68	-185,01%
Dotation versée au titre de l'aide sociale	21 412,46	18 426,31	2 986,16	13,95%
Compensation attribution et autres participations	13 113,21	13 299,04	-185,83	-1,42%

Les autres recettes s'élèvent à 30 683,52 K€ et se composent de :

Autres produits	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020/2019	Variation en %
Produits des services du domaine et ventes diverses	2 949,13	2 389,71	559,42	18,97%
Autres produits de gestion courantes	17 371,88	15 608,04	1 763,83	10,15%
Produits financiers	1 144,23	3 490,10	-2 345,88	-205,02%
Cession d'immobilisation	1 563,64	1 934,13	-370,49	-23,69%
Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	5 565,56	6 346,71	-781,15	-14,04%
Autres Produits spécifiques	186,40	434,96	-248,56	-133,35%
Reprise sur provisions	717,79	2 512,13	-1 794,34	-249,98%
Reprise sur dépréciations	1 169,00	0,00	1 169,00	100,00%
Variation de stock	15,90	0,00	15,90	100,00%
Total	30 683,52	32 715,79	-2 032,27	-6,62%

Les recettes de fonctionnement enregistre une baisse de 1,83 %.

On note une diminution des recettes de 9 869,66 K€ euros par rapport à 2019 s'expliquant principalement par le recul des droits d'enregistrement et publicité foncière (DMTO) - qui en 2019 comptabilisaient 13 mois pour régulariser les rattachements de toutes les recettes effectivement perçues.

En revanche, une augmentation des recettes des autres produits de gestion courantes est inscrite pour un montant de 1 763,83 K€ constitué par une prime d'assurance reçue pour indemniser les dégâts liés à la tempête Eleanor ainsi que l'indemnité liée à un contentieux.

Détails pour les budgets annexes significatifs :

Autres produits	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020/2019	Variation %	BA Communication électroniques		BA Forêts départementales		BA SPTV	
					31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Produits des services du domaine et ventes diverses	140,34	69,48	70,86	50,49%			115,12	44,85	25,21	24,63
Autres produits de gestion courante	1 581,09	2 209,38	-628,29	-39,74%	254,71	898,56			1 326,38	1 310,81
Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	390,05	432,65	-42,61	-10,92%	384,53	427,14	5,52	5,52		
Cession d'immobilisation	0,00	5 087,25	-5 087,25			5 087,25				
Total	2 111,47	7 798,76	-5 687,28	-269,35%	639,24	6 412,95	120,64	50,37	1 351,59	1 335,45

NOTE 14 : LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Au 31 décembre 2020, le montant des charges de fonctionnement s'élève à 189 411,00 K€ en diminution de 1,74 % par rapport à l'exercice 2019.

Ces charges sont constituées pour 52,05% de charge de personnel, 26,56 % de dotations aux amortissements, provisions et dépréciation, viennent ensuite les achats (6,14 %) et les services extérieurs (6,47 %).

Charges de fonctionnement	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020/2019	Variation en %
Achats et variation de stocks	11 623,37	10 816,02	807,35	6,95%
Services extérieurs	12 245,48	13 340,25	-1 094,77	-8,94%
Autres charges externes	8 918,04	10 951,57	-2 033,53	-22,80%
Impôt taxes et versements assimilés	1 270,35	1 401,16	-130,82	-10,30%
Charge de personnel	98 580,44	94 709,88	3 870,56	3,93%
Charges financières	4 375,41	4 808,80	-433,39	-9,91%
Charges spécifiques	2 099,78	2 196,14	-96,36	-4,59%
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions	50 298,15	54 477,58	-4 179,44	-8,31%
Total	189 411,00	192 701,39	-3 290,39	-1,74%

Dans le détail :

Les charges de personnel ont augmenté de 3 870,56 K€ en raison de la mise en place du nouveau régime indemnitaire (Rifseep) au 1^{er} janvier 2020. Les achats et variation de stock augmente de 807,35 K€ avec, pour la 1^{ère} année, l'écriture comptable de la tenue des stocks de pièces détachées et carburant (Service de maintenance et matériel routier) pour 1 620,98 K€ et l'achat de diverses fournitures en lien avec la crise de la Covid 19 (ex : masques, tests antigéniques ...) dont certains achats ont été réalisés pour le compte des communes ou structures intercommunales.

Les services extérieurs et autres charges externes baissent de 3 128,30 K€ en raison de :

- la modification d'imputation comptable pour les dotations d'aide aux familles à domicile avec les heures Technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) affectées jusqu'en 2019 sur le compte 6218 et à partir de 2020 inscrites sur le compte 6514
- l'annulation de plusieurs manifestations prévues sur 2020 du fait de la crise sanitaire
- un recours plus limité en 2020 aux travaux de maintenance de la voirie nécessaires au rétablissement de la circulation, notamment après un évènement naturel (81 évènements en 2020 contre 115 en 2019).

La dotation aux amortissements baisse de 7 412,79 K€ du fait des subventions d'équipement versées sur l'exercice 2009 dont les durées d'amortissements étaient de 10 ans alors que la dotation aux dépréciations augmente de 3 233,36 K€.

Détail des budgets annexes significatifs :

Charges de fonctionnement	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020/2019	Variation en %	Communication électronique		Forêts départementales		Locations mobilières assujetties à TVA		Aéroport Chambéry Aix les Bains		SPTV	
					2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Achats et variation de stocks	2,74	11,61	-8,87	-324,06%	2,74	11,61								
Services extérieurs	1 525,71	1 673,99	-148,28	-9,72%	37,75	184,21	121,86	118,53	1 330,39	1 336,00	17,29	15,44	18,42	19,80
Autres charges externes	66,46	60,79	5,68	8,54%	30,94	42,01	4,29	3,73			31,23	15,05		
Impôt taxes et versements assimilés	96,03	96,19	-0,16	-0,17%	3,85	3,10	26,13	26,32			22,28	21,81	43,77	44,96
Charge de personnel	248,73	187,69	61,04	24,54%	248,73	187,69								
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00%										
Charges spécifiques	1 224,27	3 682,39	-2 458,12	-100,00%		2 488,05	1,28				0,99	0,33	1 222,00	1 194,00
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions	1 520,21	1 527,14	-6,93	-0,46%	609,92	612,95	18,57	18,57	1,81	1,81	845,02	845,02	44,88	48,79
Total	4 684,15	7 239,79	-2 555,64	-54,56%	933,92	3 529,62	172,13	167,15	1 332,20	1 337,82	916,82	897,65	1 329,07	1 307,55

Détail des effectifs pour l'ensemble de la collectivité :

Effectif en activité au 31/12/2020	Activité	Mis à disposition	Contrat hors catégorie statut	Total
permanent	1981	24		2005
A	568	7		575
Contractuel référ. à un grade	62			62
Contrat CDI	18	3		21
Détaché de la F.P.H. ou F.P.T.	2			2
Détaché de l'Etat	4			4
Indiciaire attente recrut titulaire	3			3
Indiciaire Remplaçant	32			32
Indiciaire Stagiaire	12			12
Indiciaire Titulaire	435	4		439
B	352	1		353
Contractuel référ. à un grade	10			10
Contrat CDI	10			10
Indiciaire attente recrut titulaire	17			17
Indiciaire Remplaçant	20			20
Indiciaire Stagiaire	12			12
Indiciaire Titulaire	283	1		284
C	1061	16		1077
Contractuel référ un grade/ava	1			1
Contractuel référ. à un grade	4			4
Contrat CDI	2			2
Détaché de l'Etat	5			5
Indiciaire attente recrut titulaire	55			55
Indiciaire Remplaçant	60			60
Indiciaire Stagiaire	75			75
Indiciaire Titulaire	859	16		875

Effectif en activité au 31/12/2020	Activité	Mis à disposition	Contrat hors catégorie statut	Total
non permanent	36		215	251
A	15			15
Indiciaire s/renfort ponctuel				
Vacataires Para médical	2			2
B	8			8
Indiciaire s/renfort ponctuel	7			7
Vacataires Para médical	1			1
C	13			13
Indiciaire s/renfort ponctuel	13			13
Hors catégorie statutaire			215	215
Apprentis			26	26
Contractuel			4	4
Contrat unique insertion CAE			13	13
Horaire ind RI CR et CP			3	3
Horaire référence à un indice			7	7
Horaire Saisonnier			4	4
Saisonniers forfait mensuel			151	151
Vacataires Médecins			7	7
Total	2017	24	215	2256

Effectif hors activité au 31/12/2020	Congé parental	Congé spécial	Détachement extérieur	Dispo courte durée	Disponibilité	Disponibilité d'office	Total
Contrat CDI					1		1
Détaché de l'Etat					1		1
Détaché hors Collectivité			19				19
Indiciaire Stagiaire	1						1
Indiciaire Titulaire	5	1		6	120	3	135
Titulaire dispo. d'office						5	5
Total	6	1	19	6	122	8	162

NOTE 15 : LES CHARGES D'INTERVENTION

Au 31 décembre 2020, le montant des charges d'intervention s'élève à 261 166,87 K€ (hors subvention d'équilibre versée aux budgets annexes) soit 57,50 % des charges de l'activité de l'exercice.

Elles sont constituées à :

- 70% d'aide du domaine social comprenant l'aide à la personne comme l'APA, le RSA, les allocations pour personnes handicapées ou aide à l'enfance mais aussi des frais de séjours en établissement pour les services de l'Aide sociale à l'enfance ou le service des personnes âgées ou handicapées ;
- 7 % de participations notamment au Conseil Savoie Mont Blanc
- 8 % de subventions versées dans le cadre des différents dispositifs.

Charges d'intervention	31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020/2019	Variation en %
Domaine social				
Aide à la personne	95 113,48	89 938,10	5 175,38	5,44%
Frais de séjour, frais d'hébergement	86 839,44	83 232,02	3 607,42	4,15%
Autres domaines			0,00	
Indemnités	1 610,44	1 633,41	-22,97	-1,43%
Pertes sur créances irrécouvrables	223,31	245,68	-22,37	-10,02%
Contributions obligatoires	36 158,29	35 757,14	401,15	1,11%
Participations	19 064,33	20 178,48	-1 114,14	-5,84%
Subventions	21 567,90	18 809,17	2 758,73	12,79%
Charges de gestion courante	589,68	478,20	111,48	18,91%
Total	261 166,87	250 272,19	10 894,69	4,17 %

Les charges d'intervention ont augmenté de 4,17 % par rapport à l'exercice 2019. Cette augmentation impacte principalement les postes suivants :

- Aide à la personne : + 5,18 K€ par rapport à 2019 s'expliquant par :
 - o le versement de l'allocation forfaitaire du RSA/RMI qui progresse de 2,23 K€ euros compte tenu de la hausse du nombre de bénéficiaires qui passe de 6049 en 2019 à 6961 en 2020 (+15%).
 - o Les aides à domicile en faveur des personnes handicapées et à domicile évoluent de + 1,65 K€ du fait du versement aux organismes d'une aide afin de financer la prime COVID attribuée à leur personnel et des subventions attribuées dans le cadre du Fonds d'appui aux

bonnes pratiques. Le nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile a diminué entre 2020 (5687) et 2019 (5821), les chiffres pour le secteur des personnes handicapées ne sont pas arrêtés.

- la nouvelle affectation des dotations Technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) enregistrées à partir de 2020 dans les comptes d'aide à la personne (dépenses affectées jusqu'en 2019 dans les comptes Autres services extérieurs) : + 1,29 K€.
- Frais de séjour et frais d'hébergement : + 3,6K€ par rapport à 2019 avec notamment :
 - +1,36 K€ pour l'accueil en établissements des enfants (Mineurs non accompagnés compris) avec notamment la prise en charge de la prime Covid attribués au personnel des structures représentent et un soutien exceptionnel au fonctionnement de la Buissonnière. 526 enfants ont été accueillis en 2020 pour 546 en 2019.
 - l'allocation aux personnes âgées ou handicapées placées en établissement augmente de 1,35 K€ avec notamment le soutien aux établissements pour la prime Covid. Le nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'allocation atteint, 3739 en 2020 pour 3 722 en 2019. Les chiffres pour le secteur des personnes handicapées ne sont pas arrêtés Le nombre d'enfants accueillis en 2020 s'élève à 1 003 pour 1 062 en 2019. Les Mineurs non accompagnés.
- Subventions de fonctionnement versées : ce poste augmente de 2,76 K€ compte tenu des différentes mesures de soutien financier engagées par le Département dans le cadre de la crise sanitaire : subvention des communes et EPCI pour faire face aux dépenses supplémentaires générées par la gestion de la crise sanitaire et la mise en place des mesures barrière (0,97 K€) , majoration du Fond de développement de l'animation locale (0,37 K€) ,et diverses aides (0,85 K€ -repas des familles défavorisées , soutien des collèges pour le recours à des services de traiteurs, aides aux hébergeurs touristiques ,aides au vacances et soutien à l'activité d'AGATE).

Les charges d'intervention concernent uniquement le budget principal de la collectivité.

NOTE 16 : RESULTAT FINANCIER

	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2020
CHARGES FINANCIERES	-4 808,80	-4 375,41
PRODUITS FINANCIERS	3 490,10	1 144,23
RESULTAT FINANCIER	-1 318,69	-3 231,18

Les charges financières baissent de 433,39 K€ induit par le non recours à l'emprunt en 2019 pour la troisième année consécutive, ainsi que trois remboursements anticipés en 2019 à hauteur de 22 603 K€.

Les produits financiers sont en retraits de 2 345,88 K€ car la SEMVAL et la Société des Trois Vallées ont fait le choix de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2019 du fait de la crise COVID.

En 2019, les dividendes de la SEMVAL ont été de 80,86 K€ et ceux de la Société des trois vallées de 2 215,98 K€.

Le niveau de dividendes de la SAS (Société d'Aménagement de la Savoie : 11,97 K€) est similaire d'un exercice à l'autre et celui de SSIT (Savoie Station Ingénierie Touristique) est en retrait de 96,35 K€ et s'établit à 385,39 K€.

NOTE 17 : LES ENGAGEMENTS DONNÉS

- Engagements sur garanties d'emprunt

Au la clôture de l'exercice 2020, le montant du capital restant dû pour les emprunts contractés par des tiers et garantis par le Département est de 546 639,09 K€ dont 94,31% concernent des opérations de logements sociaux.

A fin 2019, ce montant était de 536 184,11 K€ dont 503 588,99 d'emprunts contractés pour des opérations de logement social soit 93,3 %.

Emprunt garanti	Montant initial	Montant versé sur l'exercice	Capital restant dû au 31/12/2020
Emprunts contractés par des collectivités (hors logement sociaux)	12 327,23	508,43	9 668,13
Emprunts contractés par des établissements publics pour des opérations de logements sociaux	663 244,02	24 214,43	515 552,38
Emprunts contractés par d'autres bénéficiaires	27 738,05	1 290,91	21 418,58
TOTAL	703 309,30	26 013,78	546 639,09

- Autres engagements donnés

Les autres engagements donnés sont essentiellement composés :

- ✓ Les engagements juridiques dont le service n'est pas fait au 31 décembre de l'exercice et dont les crédits sont reportés sur 2021 pour un montant total de 65 366,67 K€ et se décomposant comme suit :

Subventions accordées (investissement et fonctionnement)	32 494,88 K€
Autres engagements en investissement	25 616,64 K€
Autres engagements en fonctionnement	6 216,14 K€

✓ Les engagements pris dans différents projets avec la signature des conventions :

Année d'origine	Objet	Tiers	Fin	Périodicité paiement	Montant à l'origine	Reste au 31/12/2019	Montant versé sur 2020	Reste au 31/12/2020
2020	Organisation Championnat du monde ski alpin 2023	Ass Courchevel Méribel 2023	2023	annuelle	1 000,00	0,00	200,00	800,00
2019	Action de coopération décentralisée Haïti	Ass Pays de Savoie Solidaire	2023	annuelle	1 656,00	1 656,00	159,26	1 496,74
2019	Route départementale 1006 requalification entrée nord Chambéry	Commune de Chambéry	2023	en fonction des travaux	8 000,00	6 050,00	2 050,00	4 000,00

✓ Des opérations de travaux gérés en Autorisation de programme / Crédit de paiement ou des subventions versées en Autorisation d'engagement / Crédit de paiement et dont les crédits sont étalés jusqu'en 2031

Description	AP/EPCP montant voté	Exercice début	Exercice fin	Réalisé sur ex antérieurs	Montant réalisé sur 2020	CP prévus 2021	CP prévus 2022 à 2031
CULTURE	24 470,00			9 371,88	1 138,96	6 346,25	7 612,91
Musée savoisien travaux	22 600,00	2012	2022	9 371,88	1 138,96	6 297,25	5 791,91
Travaux du patrimoine monumental	1 870,00	2018	2027	0,00	0,00	49,00	1 821,00
EDUCATION	172 543,74			29 450,02	1 542,58	8 405,00	133 146,15
Construction extension restructuration des collèges publics	157 193,74		2028	24 452,89	1 463,94	8 169,61	123 107,29
Participations contractuelles enseignement sup recherche	15 350,00			4 997,13	78,63	235,39	10 038,85
MOYENS	31 400,00			604,36	23,19	2 449,73	28 322,72
Divers gestion - certification des comptes	600,00	2020	2022	55,08		344,93	200,00

Description	AP/EPCP montant voté	Exercice début	Exercice fin	Réalisé sur ex antérieurs	Montant réalisé sur 2020	CP prévus 2021	CP prévus 2022 à 2031
Patrimoine travaux études acquisitions cession	30 800,00	0,00	2028	549,28	23,19	2 104,81	28 122,72
POLITIQUE ROUTIERE	157 668,40			71 968,50	3 789,28	14 721,81	67 188,81
Sécurisation dans les gorges de l'Arly	25 800,52	2019	2022	19 046,03	2 977,95	3 522,05	254,49
Passages à niveaux	5 345,86	2012	2024	760,25	0,95	1 399,05	3 185,60
Tunnels	4 495,25		2023	1 843,20	125,86	887,74	1 638,45
Aménagements cyclables	2 415,25	2017	2022	1 841,87	117,05	433,55	22,78
Amélioration des accès au réseau autoroutier	2 080,00	2020	2022	1,33	8,81	454,19	1 615,67
Opérations structurantes	2 270,00	2021	2023	0,00	0,00	70,00	2 200,00
Ouvrages d'art	112 253,34	2011	2029	47 431,93	555,53	7 358,96	56 906,92
Outils de l'exploitation - Osiris et réseau radio	3 008,19	2013	2024	1 043,89	3,12	596,28	1 364,90
EDUCATION	7 200,00			447,72	1,11	3 550,22	3 200,95
Atelier culinaire départemental	7 200,00	2017	2023	447,72	1,11	3 550,22	3 200,95
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	70 840,49			54 007,27	757,00	7 244,55	8 831,67
CTS GRAND LAC	10 822,00	2014	2022	8 329,03	48,44	1 244,68	1 199,86
CTS ARLYSERE	10 656,50	2014	2022	8 310,37	408,88	764,47	1 172,78
CTS AVANT PAYS SAVOYARD	6 590,00	2014	2022	5 092,75	92,72	632,89	771,65

Description	AP/EPCP montant voté	Exercice début	Exercice fin	Réalisé sur ex antérieurs	Montant réalisé sur 2020	CP prévus 2021	CP prévus 2022 à 2031
CTS MAURIENNE	8 960,94	2014	2022	6 540,94	53,05	933,61	1 433,34
CTS TARENTEISE VANOISE	6 445,05	2014	2022	5 018,74	93,71	615,93	716,66
CTS COEUR DE SAVOIE	6 500,00	2014	2022	4 647,27	3,62	812,07	1 037,04
CTS GRAND CHAMBERY	20 866,00	2014	2022	16 068,18	56,59	2 240,90	2 500,34
TOTAL	464 122,63			165 849,74	7 252,13	42 717,56	248 303,20

NOTE 18 : LES ENGAGEMENTS REÇUS

A la clôture de l'exercice 2020, le montant des engagements reçus est de 40 286,93 K€ correspondant aux échéances à recevoir sur différents dispositifs d'avance remboursable d'une part et aux reports de recettes attendues d'autre part.

- Les dispositifs de prêts et avances remboursables :

LIBELLÉ	BENEFICIAIRE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2020	AMORT	ANNUITÉ
Aide aux Communes pour Casernes de Gendarmerie	Communes	741,99	78,57	45,04	45,04
Fonds d'Aide aux Communes pour leurs Equipements Touristiques (FACET)	Communes	76,80	7,68	3,84	3,84
Fonds d'Aide Départementale pour l'Equipement des Groupements d'Agriculteurs (FADEGA)	Société coopérative agricole	3 754,34	998,25	0,00	0,00
Aide pour l'Equipement Mobilier pour les Etablissement d'Accueil Personnes Agées	EHPAD - CCAS - Communes	2 108,56	922,97	140,57	140,57
Mises en jeu de garantie	Communes	595,38	119,08	29,77	29,77
	TOTAL	7 277,06	2 126,55	219,22	219,22

A fin 2019, le montant était de 2 345,77 K€ ; la différence correspond à l'annuité reçue sur l'exercice 2020 – 219,22 K€.

L'Assemblée départementale a délibéré lors de la séance du 20 juin 2020 pour accorder un différer de remboursement d'un an au titre des avances du FADEGA permettant ainsi aux sociétés coopératives agricoles de faire face à la crise sanitaire ; le montant ainsi reporté est de 321,54 K€.

- Les engagements de recettes reportés :

Subventions à recevoir (investissement et fonctionnement)	11 997,07 K€
Autres engagements en investissement	25 976,21 K€
Autres engagements en fonctionnement	187,09 K€
Total	38 160,38 K€

A fin 2019, le montant des recettes reportées était de 9 573,96 K€. L'augmentation de 28 586,12 K€ s'explique par la signature d'un nouvel emprunt obligataire et d'emprunts auprès d'établissements financiers contractés fin 2020 et dont la recette de 25 000,00 K€ pour être mobilisée sur l'exercice 2021.

Des subventions pour le financement des travaux du Musée Savoisien et de restauration de la Sainte Chapelle ont été enregistrés pour 3 859,40 K€ – Région Auvergne Rhône Alpes et Direction Régionale des Affaires Culturelles.



FORMATION INTER-JURIDICTIONS
« EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES LOCAUX »

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

La présente attestation est établie en application de la convention signée le 11 mai 2017, modifiée par avenant le 16 mars 2021, entre la Cour des comptes représentée par son Premier président et le département de la Savoie, représenté par le président du conseil départemental. Elle tient compte des éléments fournis à la Cour des comptes à la date du 20 mai 2021.

Elle s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire de l'expérimentation de certification des comptes publics locaux, tel que fixé, notamment, par l'article 110 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République¹.

Elle prend en référence l'ensemble des pièces contractuelles², les documents auxquels celles-ci renvoient (code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, normes d'exercice professionnel - NEP), ainsi que le dossier de travail du commissaire aux comptes mis à disposition de la Cour. Elle a impliqué la vérification du respect des stipulations relatives à la déontologie et à la prévention du risque d'autorévision. Elle prend acte du calendrier particulièrement contraint dans lequel se sont déroulés les travaux du commissaire aux comptes, en raison, notamment, du choix fait par la collectivité, du fait du calendrier des élections départementales, d'adopter le compte administratif le 28 mai 2021, alors qu'un report jusqu'au 31 juillet aurait été possible.

Elle a été établie après audition, par la formation inter-juridictions, de Mme Hélène Baron-Bual, associée signataire du cabinet Grant Thornton.

SUR LE PÉRIMÈTRE DES ÉTATS FINANCIERS

Le rapport sur les comptes annuels ne porte ni sur le compte de gestion, ni sur le compte administratif issu du budget principal et des budgets annexes mais sur les états financiers établis en conformité avec les instructions spécifiques figurant au tome 4 de la nomenclature budgétaire et comptable M 57. Ces états financiers comportent un compte de résultat, un bilan et une annexe établis à partir des comptes du budget principal. Figurent aussi à l'annexe les bilans et comptes de résultat de chaque budget annexe

¹ Ainsi que par l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales ; l'article 15 de la loi n°2021-191 du 22 février 2021 ; le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 53 à 57 ; l'arrêté interministériel du 29 octobre 2020 relatif au calendrier d'arrêtés des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements admis à participer à l'expérimentation de la certification des comptes ; instruction budgétaire M57 modifiée par l'arrêté du 23 décembre 2019 applicable au 1^{er} janvier 2020, et notamment le tome 4 relatif aux états financiers.

² Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) mentionnant les caractéristiques générales du marché, cahier des clauses administratives générales (CCAG), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), acte d'engagement et mémoire technique du cabinet Grant Thornton.

significatif, parfois établis selon une autre instruction que la M57. Ceci implique que le professionnel du chiffre fonde son opinion sur une pluralité de référentiels comptables (M57, M4, etc.), qui mettent parfois en œuvre des règles très différentes. Cette pluralité de référentiels nuit à la nécessaire cohérence de l'information comptable retracée dans les états financiers.

SUR LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX RELATIFS À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

- ***En ce qui concerne l'approche d'audit***

L'article 3 du CCTP stipule que la mission de certification des comptes de la collectivité sera effectuée dans le respect des normes professionnelles des experts comptables ou des commissaires aux comptes. La NEP 265 relative à la communication des faiblesses du contrôle interne prévoit que « *le commissaire aux comptes apprécie l'efficacité des contrôles pertinents pour l'audit lorsqu'il a décidé de s'appuyer sur ces contrôles ou lorsqu'il considère que les contrôles de substance seuls ne sont pas suffisants* ». Dès lors, le rapport sur les comptes annuels et le dossier de travail du commissaire aux comptes devraient expliciter en quoi les contrôles de substance n'ont pas été suffisants pour remédier aux défaillances du contrôle interne. Plusieurs travaux pourraient être mieux documentés à ce titre, en particulier ceux relatifs aux produits et aux charges.

- ***En ce qui concerne la trésorerie***

L'instruction M57 prévoit que les disponibilités « *doivent être rattachées à la bonne période et par conséquent font l'objet de rapprochement bancaire quotidien assurant l'ajustement des disponibilités émises ou reçues au plus près du flux bancaire* ». La collectivité ne procède pas à un tel rapprochement et justifie le montant de ses disponibilités par un document issu du système d'information du comptable public.

Au nombre des diligences prévues par le cahier des charges figure le « *rapprochement entre les soldes comptables et les soldes bancaires en fin d'exercice* ». Faute de pouvoir s'appuyer sur le dispositif de contrôle interne, les éléments justifiant les comptes de trésorerie doivent être des documents d'origine bancaire ou financière. Pour attester du caractère effectif de ces diligences, le dossier du commissaire aux comptes devrait contenir le solde bancaire du département, ce qui n'est pas le cas, et prévoir des vérifications de détail portant sur les valeurs en cours d'encaissement. En outre, des tests visant à s'assurer de l'efficacité du contrôle mis en place par la collectivité au titre du cycle de la trésorerie devraient être effectués et documentés.

La NEP 240 relative à la prise en compte, lors de l'audit des comptes, de la possibilité de fraudes précise que « *le commissaire aux comptes met en œuvre des procédures d'audit qui consistent à vérifier le caractère approprié des écritures comptables et des écritures d'inventaire passées lors de la préparation des comptes* ». En outre, le rapprochement entre les soldes comptables des fonds en caisse et l'inventaire de caisse en fin d'exercice fait partie des diligences prévues par le cahier des charges. Le support de synthèse devrait relever les écarts constatés entre les soldes à fin 2020 de certaines régies et le montant maximal autorisé des avances, et faire état d'un rapprochement des soldes des régies avec les inventaires de caisses, conformément aux prescriptions du cahier des charges.

- ***En ce qui concerne les flux réciproques***

La NEP 500 précise que « *les éléments collectés apportent au commissaire aux comptes des éléments de preuve quant au respect de l'assertion de réalité relative aux soldes des comptes de fin de période : les événements, les transactions et les autres éléments fournis se sont produits et se rapportent à l'entité* ». Le cahier des charges prévoit, pour chaque cycle, une « *évaluation de l'incidence des flux réciproques entre budgets (justification des flux)* ». L'existence de flux significatifs entre les budgets

annexes et le budget principal devrait être mentionnée dans le dossier de travail et le support de synthèse, et leur incidence sur la présentation des états financiers évaluée.

- ***En ce qui concerne les charges de fonctionnement***

La NEP 500 relative aux demandes de confirmation des tiers précise que « *lorsque le commissaire aux comptes n'obtient pas de réponse à une demande de confirmation, il met en œuvre des procédures d'audit alternatives permettant de collecter les éléments qu'il estime nécessaires pour vérifier les assertions faisant l'objet du contrôle* ». Des vérifications finales de détail devraient être conduites sur l'existence et l'exactitude des autres charges de fonctionnement, incluant un rapprochement entre l'état des restes à payer et la balance générale, et des vérifications de détail au titre de la séparation des exercices.

- ***En ce qui concerne les immobilisations financières***

La NEP 500 précise que « *les éléments collectés apportent au commissaire aux comptes des éléments de preuve quant au respect de l'assertion relative aux droits et obligations : l'entité détient et contrôle les droits sur les actifs, et les dettes correspondent aux obligations de l'entité* ». Des vérifications finales de détail portant sur l'existence, la nature et l'exactitude des immobilisations financières devraient être conduites et documentées au dossier de travail (vérification de la quotité détenue par le département, les titres de participation représentant 47,9 M€ à fin 2020 et l'évaluation de sa valeur réelle ne pouvant être correctement justifiée).

- ***En ce qui concerne les produits de fonctionnement***

La NEP 320 relative à l'application de la notion de caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit indique que le seuil de planification « *est utilisé par le commissaire aux comptes pour définir la nature et l'étendue de ses travaux* ». Le cahier des charges prévoit la réalisation de « *vérifications finales de détail portant sur l'existence et l'exactitude des produits de fonctionnement* », ainsi que des « *vérifications de détail portant sur le respect de la séparation des exercices* » ;

Le compte relatif à la dotation versée au titre de la prestation compensatoire du handicap (PCH), qui n'est pas associé à la réserve portant sur les recettes fiscales et les dotations du département, présente un solde à fin 2020 de 3,4 M€. En application du cahier des charges, il conviendrait d'effectuer à ce sujet des vérifications de détail.

- ***En ce qui concerne les charges de personnel***

La NEP 500 relative au caractère probant des éléments collectés indique que « *ces éléments apportent au commissaire aux comptes des éléments de preuves ou des présomptions quant au respect d'une ou plusieurs assertions* ». Les vérifications de détail portant sur le respect de la séparation des exercices (analyse des charges enregistrées en décembre N, janvier et février N+1 et des rattachements associés), qui font partie des diligences prévues par le cahier des charges, devraient être mieux documentées au dossier de travail.

- ***En ce qui concerne les charges d'intervention***

La NEP 320 relative à l'application de la notion de caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit indique que le seuil de planification « *est utilisé par le commissaire aux comptes pour définir la nature et l'étendue de ses travaux* ». Les vérifications finales de détail portant sur la nature, l'existence et l'exactitude des charges d'intervention font partie des diligences prévues par le cahier des charges.

Le compte relatif aux dépenses obligatoires liées aux services d'aide éducative en milieu ouvert, qui

n'est pas associé au fondement de l'impossibilité de certifier, portant sur les charges d'intervention, présente un solde à fin 2020 de 3,6 M€. En application du cahier des charges, le dossier de travail du commissaire aux comptes devraient comporter des vérifications de détail confirmant l'exactitude de ce montant.

- *En ce qui concerne l'ensemble des cycles*

La NEP 520 relative aux procédures analytiques précise que cette « *technique de contrôle consiste à apprécier des informations financières à partir de leurs corrélations avec d'autres informations, issues ou non des comptes, ou avec des données antérieures, postérieures ou prévisionnelles de l'entité ou d'entités similaires et de l'analyse des variations significatives ou des tendances inattendues* ». Les revues analytiques de chaque cycle devraient être effectuées et documentées au dossier de travail du commissaire aux comptes.

Le cahier des charges prévoit, pour chacun des cycles, la « *revue de l'information présentée dans les états financiers* ».

Le dossier de travail du commissaire aux comptes ne contient pas, à la date de signature de la présente attestation, les travaux de vérification des états financiers, en particulier des engagements hors bilan de l'entité. Les documents transmis par la collectivité constituent une version provisoire des états financiers, sans que ne soient formalisées les « *revues de l'information présentée sur [chaque] cycle dans les états financiers* » que doit diligenter le commissaire aux comptes conformément au cahier des charges.

SUR LA CONFORMITÉ DES DOCUMENTS PRÉVUS PAR LE CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges prévoit, au titre des documents obligatoires que le commissaire aux comptes doit transmettre à l'ordonnateur, la production d'une « *synthèse à l'organe délibérant* » et un « *rapport à l'ordonnateur* », incluant l'opinion sur les états financiers. A la date de signature de la présente attestation, le dossier de travail du commissaire aux comptes ne contient pas ce rapport dans sa version finale (le rapport n'est ni daté ni signé du commissaire aux comptes). Il n'inclut pas de synthèse destinée à l'assemblée délibérante et ne présente donc pas les responsabilités respectives de l'ordonnateur, du comptable public et du commissaire aux comptes. Il ne comprend pas de description synthétique des diligences menées.

De plus, le rapport provisoire sur les comptes annuels présenté par le commissaire aux comptes fait référence à des comptes établis selon « *l'instruction comptable M57 et les autres instructions applicables aux budgets annexes* ». Comme indiqué ci-dessus dans le paragraphe relatif au périmètre des états financiers, le fait que le professionnel du chiffre fonde son opinion sur une pluralité de référentiels comptables (M57, M4, etc.), qui mettent parfois en œuvre des règles très différentes, nuit à la nécessaire cohérence de l'information comptable retracée dans les états financiers.

Enfin, le cahier des charges prévoit dans l'article 5 du CCTP la transmission d'une « *lettre d'affirmation signée par l'ordonnateur au titulaire du marché avant la réception du rapport d'audit* », que le commissaire aux comptes n'a pas fait parvenir à la Cour.

Le projet de lettre d'affirmation évoque « *l'absence de faiblesses significatives du contrôle interne portées à la connaissance du département* ». Cette affirmation méconnaît les constats exposés au titre de la mission préliminaire, ce qui devrait conduire plutôt à relever l'absence de faiblesses significatives du contrôle interne, autres que celles déjà portées à la connaissance du département par le commissaire aux comptes. Par ailleurs, l'annexe au projet de lettre d'affirmation relative aux anomalies non corrigées ne fait pas état de l'ensemble des corrections identifiées par le commissaire aux comptes. Le projet de

lettre d'affirmation n'est, pour ces raisons, pas pleinement conforme aux prescriptions du cahier des charges.

*

* *

En conséquence, **la Cour des comptes est d'avis** que les travaux du cabinet Grant Thornton sur les comptes de l'exercice 2020 du département de la Savoie, sont conformes aux documents contractuels, à l'exception des éléments suivants, à la date de signature de la présente attestation :

- le rapport sur les comptes annuels et le dossier de travail du commissaire aux comptes n'explicitent pas clairement en quoi les contrôles de substance n'ont pas été suffisants pour remédier aux défaillances du contrôle interne, en particulier sur les produits et les charges ;
- un rapprochement entre le solde comptable du compte au Trésor (87 M€ à fin 2020) et le solde bancaire du département reste à documenter dans le dossier de travail ;
- une vérification de détail devrait être ajoutée au dossier de travail au titre du compte de valeurs à l'encaissement (2,4 M€) ;
- un rapprochement entre les soldes comptables des fonds en caisse (régies) et l'inventaire de caisse n'est pas documenté dans le dossier de travail. Le rapport à l'ordonnateur devrait mentionner les écarts relevés sur les régies;
- le commissaire aux comptes n'a pas évalué l'incidence sur les états financiers des flux réciproques entre les budgets intégrés au périmètre juridique du département (15,5 M€ au bilan) ;
- le dossier de travail devrait rendre compte du contrôle de cohérence global de rapprochement entre l'état des restes à payer et la balance générale, ainsi que des vérifications de détail sur le rattachement à l'exercice ;
- une vérification de la quotité des titres de participation détenus par le département devrait être ajoutée au dossier de travail ;
- une vérification de détail du compte de produits relatif à la dotation versée au titre de la PCH (3,4 M€) devrait figurer au dossier de travail ;
- le test de détail sur le rattachement à l'exercice des charges de personnel ne permet pas de s'assurer à quel exercice elles se rapportent,;
- une vérification de détail devrait porter sur l'exactitude des dépenses obligatoires liées aux services d'aide éducative en milieu ouvert (3,6 M€) ;
- les revues analytiques de plusieurs cycles devraient être ajoutées au dossier de travail ;
- les travaux de contrôle des états financiers, en particulier des engagements hors bilan, devraient être ajoutés au dossier de travail ;
- le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes n'est pas conforme au modèle annexé au cahier des charges, puisque seule une version provisoire a été communiqué à la Cour ; certaines mentions prévues par le cahier des charges ne sont pas présentes, en particulier au titre de la description des diligences effectuées ;

- la lettre d'affirmation signée par l'ordonnateur, la synthèse à l'organe délibérant, le rapport final à l'ordonnateur et les états financiers définitifs devraient être présents dans le dossier de travail du commissaire aux comptes.

*

* *

Ces éléments devraient venir compléter les travaux du cabinet pour que ceux-ci soient pleinement conformes au cahier des charges.

La Cour des comptes souligne que la présente attestation n'est pas une autre opinion sur les états financiers établis par l'ordonnateur, qu'elle n'a ni pour objet, ni pour effet, de valider ou d'infirmier l'opinion formulée par le commissaire aux comptes et qu'elle n'a d'autre objet que d'attester à l'ordonnateur que les prestations effectuées par le commissaire aux comptes sont conformes au cahier des charges de l'expérimentation, les écarts observés pouvant découler de décisions prises par la collectivité ou de choix opérés par le commissaire aux comptes.

La Cour des comptes constate que le référentiel comptable sur lequel le commissaire aux comptes fonde son opinion n'est pas uniquement constitué de l'instruction budgétaire et comptable M57, mais aussi des autres référentiels applicables aux budgets annexes. La Cour des comptes rappelle que les budgets annexes devront être présentés, à terme, selon le même référentiel que le budget principal, et que l'opinion des commissaires aux comptes devra être fondée sur ce référentiel comptable unique.

La Cour des comptes rappelle enfin que, conformément à l'arrêté interministériel du 29 octobre 2020, le président du conseil départemental doit joindre la présente attestation, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2020, aux documents présentés lors de l'approbation du compte administratif de ce même exercice, dans les conditions prévues à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré à la Cour des comptes, le 25 mai 2021,

le président de séance



Gilles Andréani